

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011**

**Présent-e-s**

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HUBERT	Emile	UDC	Vice-président
	ISWALA	Placide	PS	Vice-président
	ECUYER	Renée	PR	1 <sup>ère</sup> secrétaire
	DUMALLE	Marcel	Ve	2 <sup>ème</sup> secrétaire
	GIRARDET	Myriam	AIM	Membre
	RIMAN	Andrea	AGT	Membre

Conseillers/ères :	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	CHAMBERS	Mathieu	PDC (dès 19h30)	
	CHARPIER	Jacques	AGT	
	DESPOND	Christiane	HP	
	DOUDIN	Paola	Ve	
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HULLIGER	Jean-Philippe	AIM	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	OSMANI	Faruk	HP (dès 21h00)	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	RAGAVAN	Surane	Ve	
	REVILLET	Janine	PS	
	RIVRON	Nadia	Ve	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	

<b>Excusés :</b>	DUAY-DURAN	Dorine	PDC	
	LUZZATTO	Christine	PR	
	MASTOURA	Chadli	PS	
	SCHWEIZER	Didier	UDC	

**Assistent à la séance :**

BOGET	Monique	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
SANSONNENS	Roland	PR	Conseiller administratif

---

AGT	<i>A gauche toute</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
AIM	<i>Alliance des indépendants meyrinois</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin Cointrin</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PR	<i>Parti radical</i>	HP	<i>Hors parti</i>

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2011.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2011-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 315'800.-** destiné à la rénovation et transformation de la maison villageoise du 1-3 avenue de Vaudagne.
5. Délibération n° 2011-15 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'343'900.-** destiné à la réhabilitation thermique et à la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets.
6. Délibération n° 2011-16 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 10'000.-** destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare.
7. Délibération n° 2011-17 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010.
8. Délibération n° 2011-18 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010.
9. Délibération n° 2011-19 relative à l'approbation du rapport de gestion 2010 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
10. Délibération n° 2011-20 présentée par Mmes Renée Ecuyer pour le PLR, Adriana Schweizer pour l'UDC, Myriam Girardet pour l'AIM, relative à une demande de subvention complémentaire de **CHF 30'000.-** destinée à permettre au club des Aînés d'engager une personne à mi-temps pour aider à assumer les nombreux travaux administratifs et à tenir une permanence quotidienne le matin du lundi au vendredi.
11. Résolution n° 2009-06a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à la création d'un fonds "ENERGIE" permettant de financer des actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes. **Rapport de la commission environnement et énergie** (Mme Luzzatto, R).
12. Délibération n° 2010-27a présentée par Mmes Christine Luzzatto, Yolande Bocard et MM. Jacques Charprier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, Laurent Tremblet, Emile Hubert et Damien Bocard relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de **CHF 500'000.-** pour la dotation initiale de ce fonds. **Rapport de la commission environnement et énergie** (Mme Luzzatto, R).

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

13. Délibération n° 2010-57a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 97'200.-** destiné à l'étude de zones 30km/h et zones de rencontre ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
14. Délibération n° 2011-08a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 587'400.-** destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015. **Rapport de la commission information et communication** (Mme Luzzatto, R).
15. Délibération n° 2011-10a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 113'000.-** destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement** (Mme Luzzatto, R).
16. Résolution n° 2011-01a présentée par Damien Boccard et Jacques Robert, au nom des Verts et du Parti socialiste, demandant une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la commune. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement & information et communication conjointe** (Mme Luzzatto, R).
17. Délibération n° 2011-13 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 73'500.-** destiné à l'étude et réalisation d'un nouveau concept et d'un nouveau plan général d'affichage sur le domaine public de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement & information et communication conjointe** (Mme Luzzatto, R).
18. Délibération n° 2010-55a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 183'000.-** destiné au financement de 10 abris à vélos couverts. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
19. Délibération n° 2011-09a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 200'000.-** destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015. **Rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité** (Mme Ecuyer, R).
20. Délibération n° 2011-07a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 753'000.-** destiné à l'étude d'un bâtiment mixte, logements et commerces, au 280, route de Meyrin (point 29 de l'image directrice des locaux, version 3'2), incluant un concours d'architecture selon SIA 142. **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement** (M. Boccard, Ve).
21. Résolution n° 2011-05 relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte de Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

22. Résolution n° 2010-13a présentée par le Conseil administratif, Mmes Yolande Boccard, Dorine Duay-Duran, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto, Janine Revillet, Adriana Schweizer et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Philippe Hamann, François Hernot, Placide Iswala, Chadli Mastoura, Yves de Préville, Laurent Tremblet, membres de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité ainsi que de la commission d'urbanisme, mobilité et logement relative au choix du site pour la nouvelle mairie de Meyrin. **Rapport des commissions Agenda 21 et Meyrin qualité & urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
23. Résolution n° 2011-09 présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842, 11'843, fe 12 comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu dit "La Gravière". **Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement** (Mme Luzzatto, R)
24. Résolution n° 2011-06 présentée par Mmes Yolande Boccard, Christine Luzzatto, Renée Ecuyer, MM. Damien Boccard, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Jacques Robert et Laurent Tremblet, membres de la commission environnement & énergie, relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission environnement et énergie** (M. Boccard, Ve).
25. Résolution n° 2011-07 présentée par Mmes Sasà Hayes, Renée Ecuyer, Christine Luzzatto, Andrea Riman et MM. Mathieu Chambers, J.-P. Hulliger, Arthur Jimenay, Emile Hubert, membres de la commission information et communication, demandant de revoir avec la dite commission le règlement du journal *Meyrin Ensemble*.
26. Résolution n° 2011-08 présentée par Jacques Robert (PS) et Jacques Charpier (AGT) demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics.
27. Annonces de projets.
28. Propositions individuelles.
29. Questions.

\* \* \*

**M. Tremblet** a le plaisir d'accueillir Mme Béatrice Guex-Crosier, présidente du Conseil municipal de Bardonnex, qui lui rend la visite qu'il a lui-même effectuée le mois dernier dans cette commune.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2011**

Personne n'ayant de remarque, **M. Tremblet** met au vote l'approbation de ce procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

\* \* \*

2. **Communications du Bureau**

**M. Tremblet** donne lecture des courriers suivants :

a) *Courrier de l'Association des communes genevoises (ACG)*

**M. Tremblet** informe que dorénavant les domaines concernant la modification des statuts ou les contributions annuelles des communes en sa faveur ou encore les subventions du Fonds intercommunal (FI) sont sujets à l'opposition des Conseils municipaux.

L'ACG demande si le Conseil municipal souhaite s'opposer à l'investissement d'un montant de CHF 1.1 million du Fonds intercommunal pour le développement du réseau interadministration genevoise vers 7 ou 8 communes supplémentaires afin d'étendre le réseau informatique des communes genevoises.

**M. Tremblet** déclare que le Bureau n'a pas jugé nécessaire de mettre à l'ordre du jour ce point sachant qu'il faut que minimum deux tiers des communes s'opposent à ce projet ou un tiers des communes si ces dernières représentent au moins un tiers de la population cantonale. Estimant qu'il n'y avait pas de raison à s'opposer à ce que Aire-la-Ville, Confignon, Dardagny, Laconnex, Russin, Soral et Troinex soient reliées par l'informatique intercommunale.

b) *Lettre envoyée en recommandé le 13 avril par Me Piletta-Zanin à M. Sansonnens avec copie aux membres du Conseil municipal :*

Concerne : cause A/133/2011 2 LCI Hoirie RIESEN

Monsieur le Conseiller administratif,

Je découvre que vous affirmez, par voie de presse, que ma cliente, l'Hoirie RIESEN, aurait provoqué des retards dans la réalisation du lac des Vernes.

Cette affirmation est non seulement mensongère, mais, en outre, elle est gravement attentatoire à l'honneur de mes clients.

Je vous avais indiqué, personnellement, et depuis le début, qu'aller de l'avant avec une procédure d'autorisation de construire sans solliciter le concours des hoirs serait au fond une erreur technique. Rien ne vous empêchait d'y procéder. Tout vous invitait à le faire.

Aujourd'hui, les raisons pour lesquelles l'autorisation a été retirée ne sont en rien, et vous le savez, imputables à mes clients. Elles sont, et exclusivement, imputables à la façon dont ce dossier a été traité au plan administratif.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Par contre affirmer publiquement et par voie de presse ce que vous avez affirmé en date du 12 avril 2011 laisse clairement entendre que ce sont mes mandants qui provoquent le retard.

Or, ce retard n'a été provoqué que parce que, par ailleurs contre les avis que j'avais formulés à l'époque, votre Commune a décidé sous votre responsabilité de déposer une requête en autorisation de construire alors qu'elle ne pouvait ignorer que les conditions du cadre légal n'étaient pas réunies.

Il faudra bien que chacun prenne ses responsabilités.

Je vous invite donc :

1. à cesser toute campagne de désinformation contre mes mandants et ce immédiatement,
2. à retirer de manière publique les affirmations selon lesquelles ces retards seraient provoqués par l'Hoirie RIESEN,
3. à nous communiquer des excuses formelles et écrites pour les propos que vous avez tenus publiquement.

En l'état, je prends la décision de faire diffuser cette lettre parmi les membres actuels du Conseil municipal : car même si les propos que vous avez tenus sont les vôtres, cela est bien évidemment susceptible de retomber sur la municipalité.

Je ne doute pas que vous saurez, à l'avenir, vous abstenir de tels comportements, lesquels s'analysent en tout état comme des comportements à caractère illicite et dommageable.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane PILETTA-ZANIN

CC : membres du Conseil municipal de Meyrin

\* \* \*

**M. Tremblet** donne connaissance des dates du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2011: 13 septembre, 11 octobre (présentation du budget), 15 novembre (vote du budget), le 13 décembre et une séance de réserve le 15 décembre.

Il ajoute que le dimanche 5 juin aura lieu le Tournoi des élus, organisé par la commune de Plan-les-Ouates. Toute personne intéressée devra s'inscrire auprès de lui avant le 13 mai.

Par ailleurs, il demande aux représentants de la CCIT, du Fonds d'art contemporain, de radio Meyrin-FM, du journal Meyrin Ensemble et de la Colonie La Ruche de remettre les rapports à l'administration afin que ces derniers puissent figurer à l'ordre du jour de la dernière séance de la législature.

Enfin, il rappelle que, lors du dernier Bureau, un nouveau canevas a été proposé pour les rapports de commission, qui devra être discuté dans les groupes. Il rappelle que l'objectif de ce projet est d'obtenir des rapports plus concis et présentant une structure similaire pour la prochaine législature.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Par ailleurs, **M. Tremblet** tient à remercier Marcel Dumalle, conseiller municipal, Jean-Marc Solai, secrétaire général et Olivier Morand, secrétaire général adjoint, qui ont dignement représenté Meyrin à la Course des conseillers municipaux. M. Morand a terminé 8<sup>ème</sup> sur 37 participants, M. Dumalle 18<sup>ème</sup> et M. Solai 26<sup>ème</sup>, ce qui place Meyrin au quatrième rang derrière Thônex, Perly et Bernex. Fidèle à la tradition, **M. Tremblet** remet une boîte de médailles en chocolat à M. Dumalle pour qu'il puisse les partager avec ses collègues coureurs. *[Applaudissements]*.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

*Séance du 15 février 2011, question de M. Hulliger*

#### **Aménagement d'un espace à la patinoire pour changer les bébés**

Nous avons évalué les emplacements disponibles pour changer les bébés. La plupart des endroits de la patinoire sont non chauffés et donc inadéquats pour changer un enfant.

L'espace devant la location des patins est chauffé et dispose de bancs larges permettant aisément de changer les bébés à cet endroit.

\*\*\*\*\*

#### **Initiative communale**

Nous vous informons que le comité de l'initiative communale intitulée "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants" a déposé 1'518 signatures au Service des votations et élections le 5 avril 2011. La procédure de vérification est en cours sachant que, pour aboutir, l'initiative devra obtenir 1'356 signatures valables.

#### **Projet des Vergers**

Le Conseil d'Etat a adopté le plan localisé de quartier (PLQ) "Les Vergers" situé au nord de la route de Meyrin, entre l'avenue de Vaudagne et la nouvelle promenade des Vergers.

Le PLQ prévoit de construire un nouveau quartier d'habitations d'une trentaine de bâtiments sur une surface totale de 138'900 m<sup>2</sup>. Pas moins de 115'500 m<sup>2</sup> seront dévolus à de l'habitat pour un total de 1'070 logements, et 23'400 m<sup>2</sup> seront mis à disposition pour des activités et des services de proximité. Ce projet comprend également un périmètre destiné à des équipements publics.

Ce plan prévoit aussi la construction de deux parkings souterrains situés sous de vastes espaces aménagés en places publiques, qui comprendront près de 1'700 places de stationnement à l'usage des habitants du périmètre.

Ce projet a été préavisé favorablement par le Conseil municipal de Meyrin le 16 novembre 2010. Les oppositions formulées dans le cadre de la procédure d'opposition ont été rejetées conjointement à l'adoption du plan.

### **Lac des Vernes**

En date du 31 mars 2010, le Conseil d'Etat a pris un arrêté d'expropriation portant sur les terrains de l'hoirie Riesen se situant dans l'emprise prévue du futur lac des Vernes.

Les propriétaires ont recouru contre cet arrêté auprès de la Cour de Justice. Cette juridiction doit se prononcer sur la validité de l'expropriation, ainsi que sur la question d'une prise de possession anticipée des terrains concernés.

Une première autorisation de construire a été annulée par le DCTI, l'implantation d'un ouvrage de prétraitement ne pouvant se faire sur la parcelle que l'Etat devrait acquérir en vue d'y construire un établissement d'enseignement post-obligatoire. Par ailleurs, les numéros de parcelles touchées par l'autorisation n'avaient pas été publiés dans la Feuille d'avis officielle. Un recours avait été déposé par les mêmes propriétaires.

Le projet a été modifié et la requête en autorisation de construire a été déposée. S'agissant d'une modification mineure du projet, l'autorisation de construire l'ouvrage modifié devrait être accordée avant l'été.

### **Installation de poubelles urbaines permettant le tri sélectif**

Suite à la question de M. Boccard, à la résolution n° 2010-07 et à la délibération n° 2010-46, votées à l'unanimité respectivement les 5 octobre et 16 novembre 2010, un module de poubelles urbaines permettant le tri sélectif des déchets a été implanté à l'arrêt de tram de l'avenue de Vaudagne, situé à proximité de la promenade de Corzon. Neuf autres modules seront installés prochainement sur différents sites communaux, notamment aux arrêts de tram de la Direttissima.

Un bilan de ces essais sera présenté durant l'automne 2011 afin d'évaluer l'opportunité d'étendre ce système de collecte des déchets produits sur le domaine public.

\* \* \*

#### **4. Délibération n° 2011-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'800.- destiné à la rénovation et transformation de la maison villageoise du 1-3 avenue de Vaudagne**

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission de travaux, gérance et entretien des bâtiments.

**M. Sansonnens** rappelle que la Commune a acquis ce bâtiment en 2009, lequel se situe au carrefour de la route de Meyrin et de l'avenue de Vaudagne. Pour la réalisation de la rénovation, la Commune a lancé un concours. Il rapporte que la commission a souhaité que ce bâtiment s'inspire de celui de la Julienne à Plan-les-Ouates.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix le **renvoi en commission des travaux, gérance et entretien des bâtiments** qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

**5. Délibération n° 2011-15 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'343'900.- destiné à la réhabilitation thermique et à la rénovation de la piscine des Champs-Fréchets**

**M. Tremblet** rapporte la proposition du Bureau de renvoyer également cet objet en commission des travaux, gérance et entretien des bâtiments.

**M. Sansonnens** déclare que, suite à la thermographie des bâtiments, la Commune a remarqué de grandes déperditions d'énergie à la piscine des Champs-Fréchets, ainsi que des infiltrations d'eau dans la toiture dues à la vétusté du bâtiment.

La parole n'étant pas demandée, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi en **commission des travaux, gérance et entretien des bâtiments**, qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

**6. Délibération n° 2011-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare**

**M. Tremblet** déclare que le Bureau propose le vote immédiat.

**Mme Revillet** remarque que cette délibération concerne un espace pour chiens à l'avenue de Mategnin qui a déjà été voté. Or, l'annexe à la délibération désigne une parcelle à la rue des Lattes. Par conséquent, elle souhaite que cet objet soit retiré de l'ordre du jour.

**M. Tremblet** observe également une erreur dans le dispositif de la délibération.

**M. de Prévaille** propose de voter un amendement pour modifier le premier point du dispositif.

**Mme Revillet** souhaite maintenir la non entrée en matière; si l'assistance venait à décider de traiter cet objet, elle demande qu'il soit renvoyé en commission.

**M. Tremblet** soumet au vote l'entrée en matière de cette délibération qui est acceptée à la majorité. Il relève une erreur au point 1 qui devrait mentionner "d'ouvrir un crédit de CHF 10'000.- destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare".

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. Hulliger** ajoute que l'exposé des motifs mentionne l'espace de l'avenue de Mategnin et qu'il faudrait effectuer des modifications à ce niveau-là également.

**M. Devaud** rappelle que cet espace émane d'une initiative de M. Haldemann qui souhaitait que l'on aménage un espace pour chiens sur un terrain agricole. Il déclare qu'un agriculteur a accepté de mettre à disposition une parcelle pour CHF 10'000.- pour une année et qu'il pourrait y avoir une rotation parmi les agriculteurs. Il ajoute que l'entretien de cette parcelle bénéficie du soutien de l'Etat qui met à disposition CHF 5'000.- par année.

Il rapporte que cet espace se trouve en face du stade des Champs-Frêchets et proche des habitations.

**Mme Doudin** propose de ne pas renvoyer cet objet en commission, mais se déclare favorable à un renvoi au prochain Conseil municipal avec les corrections qui s'imposent.

**M. Robert** s'étonne du prix du terrain clôturé, qui avait coûté pour l'espace de l'avenue de Mategnin dans les CHF 32'000.-, et celui-ci, bien plus grand, ne coûterait que CHF 10'000.- !

**M. Tremblet** répond que le terrain en question ne sera pas clôturé, mais délimité.

**M. Tremblet** met aux voix le **renvoi au prochain Conseil municipal**, qui est accepté à la majorité.

\* \* \*

7. Délibération n° 2011-17 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010

8. Délibération n° 2011-18 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

et

9. Délibération n° 2011-19 relative à l'approbation du rapport de gestion 2010 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

**M. Devaud** donne lecture de son rapport (à lire en annexe).

**M. Tremblet** remercie le conseiller administratif pour sa présentation et soumet au vote le **renvoi** de ces délibérations **en commission des finances**, ce qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

10. Délibération n° 2011-20 présentée par Mmes Renée Ecuyer pour le PLR, Adriana Schweizer pour l'UDC, Myriam Girardet pour l'AIM, relative à une demande de subvention complémentaire de CHF 30'000.- destinée à permettre au club des Aînés d'engager une personne à mi-temps pour aider à assumer les nombreux travaux administratifs et à tenir une permanence quotidienne le matin du lundi au vendredi

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission action sociale et jeunesse.

**M. de Préville** fait remarquer que le Club des aînés a déjà été audité et il propose, étant donné le montant relativement faible, de voter immédiatement.

**Mme Ecuyer** suggère de ne pas balayer la proposition du renvoi en commission, car plusieurs conseillers n'avaient pu être présents à la première commission.

**M. de Préville** retire sa demande de vote immédiat.

Par conséquent, **M. Tremblet** met aux voix le **renvoi en commission action sociale et jeunesse**, qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

11. Résolution n° 2009-06a présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à la création d'un fonds "ENERGIE" permettant de financer des actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes. Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Luzzatto, R)

et

12. Délibération n° 2010-27a présentée par Mmes Christine Luzzatto, Yolande Bocard et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, Laurent Tremblet, Emile Hubert et Damien Bocard relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 500'000.- pour la dotation initiale de ce fonds. Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Luzzatto, R)

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de Mme Luzzatto:

*"Avant de commencer le rapport, il faut faire un bref rappel historique.*

*Une résolution n° 2009-06 a été déposée par Jean-Philippe Hulliger, relative à la création d'un fonds "énergie" permettant de financer des actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes.*

*En date du 4 novembre 2009, un groupe de travail a été constitué avec 6 membres du Conseil municipal dans un premier temps, puis de 8 membres.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Plusieurs séances ont eu lieu les 24 mars 2010, 5 mai 2010 et 26 mai 2010. A l'issue de ces travaux, la commission environnement et énergie, présidée par M. Dumalle, a repris la suite des études menées par le groupe de travail.*

*Le groupe ayant bien avancé et mis en place plusieurs possibilités de réalisation, la délibération n° 2010-27 relative à la création d'un Fonds communal énergie de CHF 2'000'000.-, destiné à la promotion des économies d'énergie, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuses de l'environnement pour la période 2011-2014 a été déposée au Conseil municipal.*

*La commission environnement et énergie s'est réunie à plusieurs reprises en présence de M. Roland Sansonnens, conseiller administratif, et M. Olivier Balsiger pour l'administration.*

*Il est relevé que la commune de Meyrin est engagée dans une politique énergétique qui encourage l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables sur son territoire. L'octroi de subventions destinées à soutenir des investissements privés vise à poursuivre cette politique en permettant d'apporter un soutien financier susceptible d'agir comme déclencheur de projets ou d'actions. Les quatre axes de ce fonds seront les bâtiments, la mobilité, les manifestations ainsi que la sensibilisation.*

*Après de longues discussions, il est décidé d'adapter le projet et d'instaurer un fonds de CHF 500'000.- qui se réalimente automatiquement. Pour que le fonds soit accepté, il est essentiel que le Conseil municipal accepte la délibération et son règlement.*

*Le règlement, qui a fait l'objet d'une analyse par les commissaires lors des différentes séances, a été adopté. Ce dernier a été soumis également à la surveillance des communes et au Conseil administratif qui ont donné leur aval.*

*Une discussion est engagée sur le nombre de représentants du Conseil municipal et de l'administration. Finalement dans sa séance du 2 décembre 2010, il est décidé par 8 oui et 2 abstentions que quatre membres du Conseil municipal, plus un suppléant, tous désignés par le Conseil municipal, siégeront au Comité à qui les dossiers de demande de subvention seront soumis pour préavis.*

*Lors de la séance du 30 mars 2011, en présence de M. Roland Sansonnens, Conseiller administratif et MM. Olivier Balsiger et Olivier Morand pour l'administration, il est débattu du Règlement du Fonds communal énergie et de son règlement d'application.*

*Il est utile de rappeler que le Fonds communal énergie de la commune de Meyrin a pour but de :*

- a) Promouvoir l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment;*
- b) Promouvoir la mobilité douce et des transports publics;*
- c) Sensibiliser la population, les écoles, les entreprises, les associations et l'administration aux problématiques liées à l'énergie et à la mobilité;*
- d) Soutenir l'organisation de manifestations dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Ce fonds est destiné à soutenir des projets réalisés sur la Commune de Meyrin, par l'octroi d'aides financières incitatives. Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être des personnes privées, des entreprises, des associations ou des propriétaires immobiliers.*

*Il est débattu du montant des subventions et il est rappelé aux commissaires que pour éviter les lourdeurs administratives dans le traitement des dossiers, il a été décidé de se calquer sur la procédure, les montants et les décisions du service cantonal de l'énergie (ScanE) concernant l'octroi de subventions dans le cadre du "Chèque bâtiment énergie".*

*Le Fonds communal s'insérera donc dans cette démarche en aval de la décision du ScanE, en accordant une subvention équivalant à 50% de la subvention du ScanE, sous réserve que le montant cumulé ne dépasse pas 50% du montant total de l'investissement et que le montant de la subvention communale ne dépasse pas CHF 25'000.- par projet.*

*Il est également précisé que ce sera le Conseil administratif qui décidera de la gestion et de l'utilisation des montants accordés mais que ce dernier prendra sa décision en ayant consulté le comité consultatif.*

*Il est également souligné par un commissaire que c'est le Conseil administratif qui est compétent pour élaborer et adopter le règlement d'application et remercie d'avoir été consulté malgré la non-compétence de la commission dans ce cas.*

*Finalement, le règlement du Fonds communal énergie de la commune de Meyrin est accepté par 7 oui et 2 abstentions.*

*La résolution n° 2009-06a présentée par Jean-Philippe Hulliger, relative à la création d'un fonds "énergie" permettant de financer des actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes, est acceptée à l'unanimité.*

*S'ensuit une discussion sur la délibération n° 2010-27a. Le débat étant clos, cette dernière est soumise au vote des commissaires.*

*La délibération n° 2010-27a présentée par Mmes Christine Luzzatto, Yolande Bocard et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, Laurent Tremblet, Emile Hubert et Damien Bocard relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 500'000.- pour la dotation initiale de ce fonds est acceptée par 7 oui et 2 abstentions.*

*Je vous remercie de votre attention."*

**M. de Préville** se montre surpris de ne pas voir son nom dans la délibération n° 2010-27.

**M. Tremblet** rappelle que la délibération mentionne les personnes présentes à la commission; donc ceux qui n'y étaient pas, n'y figurent pas.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. Boccard** propose un amendement concernant le règlement du Fonds communal énergie: à l'article 3, il souhaite que ce soit le comité qui décide sans avoir recours au préavis du Conseil.

**M. Hulliger** rappelle qu'en 2009, il voulait marquer le travail effectué par la Commune dans le domaine de l'énergie et il avoue que le résultat a largement dépassé ses espérances par l'aboutissement de cette délibération 2010-27a. Il tient à souligner le travail colossal abattu par la commission environnement et énergie.

**M. Dumalle** donne lecture de la prise de position des Verts:

"M. Hulliger nous a présenté une résolution sur laquelle les Verts planchaient déjà depuis quelques temps. Toujours est-il, nous le remercions, d'avoir boosté un sujet qui nous est cher. Toutes les tendances de la commission environnement et énergie représentées dans ce Conseil ont œuvré dans un groupe de travail et se sont mis d'accord pour mettre en route une action propre à encourager et motiver les propriétaires d'immeubles, de logements individuels ou autres sis sur la Commune à faire un pas en avant sur les économies et la production d'énergies propres et renouvelables.

Cette délibération est beaucoup plus ambitieuse et prévoit également la promotion par l'éducation ainsi que la prise de conscience de tous que l'avenir ne passe plus par le nucléaire. Le gaz ou le pétrole ne sont pas des énergies que nous produisons nous-mêmes sans pollution, et ne sont pas créatifs d'emplois locaux.

Les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront la résolution et la délibération n° 2010-27a."

S'exprimant tant sur la résolution que sur la délibération, **M. Robert** annonce que son groupe votera la résolution car il approuve, sur le principe, la création du fonds énergie. En revanche, les socialistes n'accepteront pas la délibération, car, parmi les prestations du fonds, sont prévues des subventions aux propriétaires des immeubles, des subventions communales qui devraient s'ajouter aux subventions fédérales et cantonales, que les socialistes jugent suffisantes. Les socialistes souhaitent tenir compte des Meyrinois qui, lors de la votation de la nouvelle loi sur l'énergie, s'y sont opposés, puisque les propriétaires ont la possibilité de répercuter sur les loyers les coûts des travaux d'assainissement énergétique.

Les socialistes trouvent choquant, compte tenu des larges subventions qui sont accordées aux propriétaires, que ces derniers puissent répercuter les coûts des travaux sur les loyers. D'autant plus que, s'ils revendent leurs immeubles, les propriétaires peuvent en tirer une plus-value, dont ils seront les seuls à en tirer profit.

Il rappelle que les socialistes ont proposé qu'une permanence soit mise à disposition des locataires pour les aider à contrôler les éventuelles hausses de loyers qui leur seraient signifiées afin de déterminer si elles sont en accord avec la loi.

Il ajoute que si la droite se montre ouverte et accepte d'ouvrir cette permanence, les socialistes pourront moduler leur position, mais en l'état, ils s'abstiendront sur la délibération.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**Mme Boccard** fait part de la position du PDC:

"Le PDC s'est toujours démarqué en termes d'actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes, raisons pour lesquelles, nous accepterons la création d'un Fonds initial communal d'énergie d'un montant de CHF 500'000.-, permettant de soutenir des projets privés sur notre territoire en complément aux autres subventions fédérales et/ou cantonales, mais au maximum à hauteur de CHF 25'000.-.

Notre groupe soutiendra donc la résolution et la délibération qui nous sont présentées."

**M. Hubert** déclare que le groupe UDC soutiendra à la fois la résolution et la délibération.

**Mme Ecuyer** annonce que le parti radical votera favorablement les deux objets présentés.

**M. Charpier**, au nom d'A gauche toute, manifeste son approbation des deux objets, sous réserve de l'amendement de M. Boccard.

**M. Tremblet** soumet au vote la **résolution n° 2009-06a**,

**présentée par Mmes Yolande Boccard, Christine Luzzatto, Renée Ecuyer, MM. Damien Boccard, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Jacques Robert et Laurent Tremblet, membres de la commission environnement & énergie, relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin**

---

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu la résolution n° 10/2005 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux, votée le 9 septembre 2008;

Vu la résolution n° 11/2006 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'élaboration d'un plan général de l'énergie pour la commune de Meyrin;

Vu la résolution n° 2008-15a présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à la réalisation d'une thermographie des bâtiments (publics et privés) situés sur le territoire de la Commune, votée le 7 octobre 2008;

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 2008-25a, présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG), votée le 21 janvier 2009;

Vu les résultats du réaudit 2010 pour la reconduction du label "Cité de l'énergie®" ;

Vu le rapport de la commission environnement & énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif et des membres de la commission environnement & énergie, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. de valider le plan directeur énergie daté d'avril 2011 et préavisé favorablement par la commission environnement & énergie dans sa séance du 30 mars 2011;
2. de charger le Conseil administratif de la mise en œuvre des mesures décrites dans ce plan directeur, et de présenter les crédits d'investissement nécessaires au financement de ces mesures;
3. de charger le Conseil administratif d'adapter ce document en fonction des évolutions importantes à venir dans le domaine de l'énergie ces prochaines années, et de présenter régulièrement le résultat de ces adaptations auprès de la commission environnement & énergie.

**M. Boccard** formule l'amendement concernant l'article 3 du règlement afin que le comité consultatif ne donne pas un préavis, mais qu'il soit compétent pour prendre une décision: Alinéa 1 *"Toute décision relative à la gestion et à l'utilisation du montant affecté est du ressort du comité.* Alinéa 2 *"Le comité est compétent pour élaborer et adopter le règlement d'application fixant les conditions et les modalités et les tarifs et les aides financières"* Alinéa 3 *"Les décisions du comité ne sont pas susceptibles de recours"*. Il ajoute que de facto, il ne s'agit plus d'un comité consultatif.

**Mme Boget** précise qu'il existe un obstacle à cette décision, puisque l'argent de la collectivité ne peut sortir sans l'approbation du Conseil administratif.

Suite à cette réponse, **M. Boccard** renonce à son amendement.

**M. Charprier** s'étonne toutefois de l'alinéa 3 qui mentionne que les décisions ne sont pas susceptibles de recours.

**M. Sansonnens** signale que la notion de recours se réfère à l'extérieur, à savoir, dans le cas où les propriétaires souhaitent faire un recours contre une décision de la Commune. Il ajoute que, sans cette précision, le règlement laisserait la porte ouverte à n'importe quelle intervention d'ordre juridique.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

De plus, il rappelle que ce document a été présenté au préalable à la surveillance des communes et que si l'amendement de M. Boccard avait été accepté par le Conseil municipal, il aurait très certainement été refusé par le service de surveillance des communes.

**M. Charpier** se demande, dans ce cas, s'il ne serait pas plus judicieux de mettre "*susceptibles de recours par des tiers ou par les demandeurs*".

**Mme Doudin** propose de s'inspirer du fonctionnement de la commission d'aide au développement où les commissaires décident des montants alloués à certains projets et in fine, la tâche incombe au Conseil administratif de débloquer les fonds.

**Mme Boget** acquiesce en expliquant que c'est exactement le même principe qui serait appliqué aux demandes du Fonds communal énergie.

**M. Tremblet** met alors aux voix la **délibération n° 2010-27a**,

**présentée par Mmes Christine Luzzatto, Yolande Boccard et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, Laurent Tremblet, Emile Hubert et Damien Boccard relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 500'000.- pour la dotation initiale de ce fonds**

---

Vu la résolution n° 2008-16 relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21, votée le 20 janvier 2009;

Vu la résolution n° 10/2005 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux, votée le 9 septembre 2008;

Vu la résolution n° 11/2005 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments de la Fondation Nouveau Meyrin, votée le 9 septembre 2008;

Vu la résolution n° 2008-15a présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à la réalisation d'une thermographie des bâtiments publics et privés, situés sur le territoire de la Commune, en vue de déterminer leur efficacité énergétique votée le 7 octobre 2008;

Vu la résolution n° 13/2007 présenté par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE), votée le 4 mars 2008;

Vu la résolution n° 2008-25a, présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG), votée le 21 janvier 2009;

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 2009-06, présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'AIM, relative à la création d'un Fonds énergie permettant de financer des actions et réalisations communales promouvant les énergies renouvelables ou non polluantes, renvoyée en commission environnement et énergie le 3 mars 2009;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de Mmes Christine Luzzatto, Yolande Boccard et MM. Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Jean-Philippe Hulliger, Laurent Tremblet, Emile Hubert et Damien Boccard, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 19 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

1. de créer un fonds communal énergie destiné à subventionner des projets promouvant une utilisation rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables ou la promotion d'une mobilité respectueuse de l'environnement,
2. d'accepter le document annexé à la présente résolution et intitulé "Règlement du Fonds communal énergie".
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de **CHF 500'000.-** sous la rubrique 78.363 pour la dotation initiale du fonds communal énergie,
4. de compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

\* \* \*

13. **Délibération n° 2010-57a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30km/h et zones de rencontre ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R).**

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport du 2 mars 2011 en présence de M. Roland Sansonnens, conseiller administratif, MM. Morand et Maag pour l'administration et de M. Savary du bureau Trafitec, Ingénieurs Conseils SA:

*"Cette séance a pour but de présenter les objectifs des études envisagées pour réaliser des zones de limitation de vitesse qui seront liées avec un réseau cyclable.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*M. Savary rappelle d'abord, les principes des zones à vitesse modérée :*

*Pour les zones limitées à 30 km/h :*

- *priorité de droite généralisée,*
- *séparation des circulations, soit piétons sur les trottoirs et véhicules sur la chaussée,*
- *pas de passage pour les piétons sauf exception,*
- *absence généralisée de marquages au sol (ligne médiane, passage piétons, bandes cyclables),*
- *éléments de modération, par exemple, réduction de largeur de la chaussée, décrochements, revêtement particulier,*
- *en principe, ces zones ne comportent aucune rue appartenant au réseau primaire ou secondaire, ni ligne de transports publics.*

*Pour les zones limitées à 20 km/h dites zones de rencontre :*

- *priorité de droite généralisée,*
- *mixité des circulations, piétons, cyclistes et véhicules se partagent la chaussée,*
- *absence de trottoir et de bandes cyclables,*
- *pas de marquage au sol,*
- *aménagements de la chaussée avec des éléments de modération de vitesse,*
- *donner à la chaussée l'aspect d'une place ouverte,*
- *ces zones sont annoncées par des panneaux rectangulaires indiquant la vitesse autorisée et des pictogrammes pour les zones à 20 km/h.*

*En tenant compte des différentes contraintes mentionnées précédemment, M. Savary nous projette un visuel des divers réseaux de la Commune (routes, axes principaux, transports publics, réseau cyclable) qu'il va superposer pour aboutir à une vision de cinq périmètres susceptibles de voir l'implantation de zones 30 km/h.*

1. *Meyrin-Cité, en excluant les grands axes;*
2. *Champs-Fréchets;*
3. *Le quartier de la Citadelle;*
4. *Mategnin;*
5. *Meyrin-Village à l'exclusion de la route de Meyrin.*

*Le réseau cyclable est conçu en association avec ces zones. Certains aménagements deux-roues existent déjà et pourront être complétés pour améliorer les liaisons entre les quartiers.*

*Il y a deux types de voies pour les vélos : les bandes cyclables, peintes au sol, que les voitures peuvent franchir en cas de besoin et les pistes cyclables, entièrement isolées de la chaussée, réservées strictement aux vélos.*

*Cette présentation, complétée par des exemples de réalisation dans notre canton, correspond à une esquisse d'étude qui devrait être approfondie.*

*La procédure officielle comporte un rapport d'expertise, résultat d'une étude préliminaire, avec une proposition de zones à vitesse limitée sur l'ensemble des périmètres déterminés. Ce document est présenté à la DGM (Direction générale de la mobilité) qui établit le nombre et l'étendue des zones.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Les services communaux vont préparer simultanément un dossier comprenant le projet détaillé d'un réseau de mobilité douce pour cycles.*

*Ces deux études sont intimement liées et demanderont un important travail sur le terrain.*

*Un amendement est proposé qui demande d'ajouter dans le titre et le premier "décide" "de zones 30 km/h et zones de rencontre".*

*Mis au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.*

*Le crédit demandé de CHF 97'200.-, dont vous avez le détail au dos de l'exposé des motifs, couvrira les frais de ces études.*

*Après une discussion très intéressante et animée, le président met au vote la délibération 2010-57a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30km/h et zones de rencontre ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable.*

*Cette délibération est acceptée par 10 oui et 1 abstention."*

**M. Chambers**, au nom du PDC, annonce que son groupe votera favorablement cette délibération. D'autant plus qu'il y a quelques années, il avait présenté un projet de résolution qui allait exactement dans le même sens hormis la proposition d'un réseau conjoint de pistes cyclables. Il ajoute que cette délibération permettra une meilleure qualité de vie comme c'est le cas actuellement à Cointrin qui est dotée d'une zone à 30km/h et d'une autre à 20km/h.

**M. Iswala** déclare que son groupe accepte le principe de l'aménagement des zones 30km/h. De plus, il approuve que cette étude se fasse conjointement à l'étude de mobilité douce, laquelle est intimement liée aux zones à 30km/h.

**M. Chambers** rappelle qu'il avait déposé une résolution qui ne figure pas dans les considérants de la présente délibération et il demande que ce point soit ajouté. De plus, il souhaite apporter une modification concernant l'intitulé, puisqu'il estime que le terme de zones de rencontre n'est pas très explicite pour les non-initiés. Il demande que l'on précise "*et zones 20km/h (zones de rencontre)*".

**M. Tremblet** répond qu'une zone 20km/h n'existe pas et qu'il faut parler véritablement d'une zone de rencontre, dans laquelle la vitesse est limitée à 20km/h. Il propose de modifier la proposition de M. Chambers en "*zones de rencontre (20km/h)*" pour être plus explicite.

**M. de Préville** donne connaissance de la position de son parti :

"Voilà ce que l'on peut appeler une alternative du diable. D'une part, comment les Verts pourraient s'opposer à l'étude de zones 30km/h, de zones de rencontre et d'un réseau cyclable ? D'autre part, comment voter une telle somme pour une étude aussi simple ? Sur ces CHF 97'200.-, 76'000.- sont pour qu'un expert établisse un rapport et un dossier standard, ce qui nous paraît tout à fait indécent. Cela représente 76 hommes/jours, soit presque quatre mois de travail à plein temps, d'un ingénieur expérimenté !! Pour établir un dossier standard et un rapport, à partir de documents fournis par l'administration cantonale et la Commune, cela nous paraît excessif. Si le mandataire choisi est un expert de ce genre d'étude, il semble manquer cruellement d'efficacité ; s'il n'en est pas un, ce qui expliquerait le temps nécessaire, pourquoi l'avoir choisi ? Si la Commune

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

s'était adressée à la Junior Entreprise de l'EPFL, elle aurait obtenu un devis d'environ CHF 25'000.-.

Ne souhaitant pas retarder la réalisation de ces zones et réseau, nous voterons favorablement cette délibération, mais à contrecœur."

**Mme Hayes** déclare qu'il est indiscutable que des quartiers de Meyrin ont besoin d'avoir une limitation de vitesse à 30km/h. Le prix pour l'étude est effectivement très cher, mais son parti décide de faire confiance à l'administration. Elle conclut en annonçant que l'UDC votera favorablement cette délibération.

Se référant aux trois premiers considérants, **M. Hulliger** rappelle que la résolution qu'il avait présentée conjointement avec A gauche toute avait été refusée le 9 juin 2009, et qu'elle avait été modifiée afin de l'appliquer sur certaines artères communales. Il en déduit que cette délibération est la suite de cette résolution, qui avait été votée il y a un an et demi. Il estime que le délai relativement long s'explique probablement par les nombreux travaux en cours dans la Commune. En conclusion, il se réjouit que les Meyrinois puissent profiter de ces zones à 30km/h en dépit de la cherté de l'étude et déclare que son groupe acceptera cette délibération.

**M. Charpier** annonce que son groupe accueille très chaleureusement cette délibération, d'autant plus que, comme l'a rappelé M. Hulliger, son groupe avait fait une première proposition allant dans ce sens.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-57a,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30km/h et zones de rencontre (20 km/h) ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable**

---

Vu la résolution n°07/2001 (ex- N° 12/2000), approuvée le 13 mars 2001, présentée par les Cointrinois Jean-Pierre Kirschmann, Raymond Dovat, Robert Tillmann et Mathieu Chambers, au nom des habitants de Cointrin, visant à demander la mise en zone 30 km/h du village de Cointrin;

Vu la résolution n° 2009-09a refusée le 9 juin 2009, présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'avenue de Mategnin (artère cantonale);

Vu la résolution n° 2009-10a, refusée le 15 septembre 2009, présentée par Andrea Riman, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'ensemble du réseau des artères communales;

Vu la résolution n° 2009-16 adoptée le 15 septembre 2009, présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, P. Iswala, Y. de Prévile, S. Ragavan proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales;

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

Vu l'arrivée imminente du TCMC Direttissima, dont l'inauguration est prévue le 30 avril 2011, et l'ouverture partielle de la tranchée couverte programmée en février 2011;

Vu les relevés des vitesses effectués systématiquement par le service de la police municipale et les dépassements constatés sur certains axes;

Vu l'absence de réseau deux roues protégé sur un grand nombre d'axes meyrinois et l'insécurité engendrée par cette situation;

Vu la nécessité de lier l'étude des zones 30km/h et zones de rencontres avec celle du réseau cyclable, les deux problématiques étant intimement liées;

Vu le grand nombre de plaintes parvenant en mairie sur les vitesses excessives de véhicules sur certains axes et l'absence d'itinéraires vélos protégés;

Vu l'ordonnance fédérale 41.213.3 sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001;

Vu la loi fédérale 741.01 sur la circulation routière du 19 décembre 1958;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) H 1 05 du 18 décembre 1987;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 24 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 97'200.-** destiné à l'étude de zone 30km/h et zones de rencontre ainsi qu'un projet de réseau 2 roues,
2. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 97'200.- en 5 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 79'331 "Amortissements des crédits d'investissements" de 2012 à 2015.

\* \* \*

14. Délibération n° 2011-08a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 587'400.- destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015. Rapport de la commission information et communication (Mme Luzzatto, R)

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de Mme Luzzatto du 31 mars 2011, en présence de Mme Boget, M. Devaud, pour le Conseil administratif et de MM. Solai et Haessig pour l'administration:

*"L'exposé des motifs de la délibération présentée est très bien détaillé. Afin de comprendre les besoins en informatique de l'administration, M. Haessig nous présente un Powerpoint. Il est procédé à une description de la structure informatique de la Commune. Le but de cette délibération est l'acquisition et le renouvellement du matériel informatique et de logiciels pour mettre à jour ces différents équipements qui sont vieillissants.*

*Le matériel est remplacé tous les quatre ans environ, ce qui est la durée de vie moyenne pour ce type d'équipements. Il y a 4 ans, il y avait entre 120 et 130 PC, aujourd'hui, on en compte 160. Les anciens PC sont repris par l'association Réalise, entreprise de réinsertion.*

*Actuellement, la Commune se développe et va mettre en place une gestion électronique des documents d'archives. Ce sera très utile au département des ressources humaines ou pour les photos de Meyrin Ensemble notamment et rendra les documents plus accessibles.*

*La demande de logiciels est également importante et certaines demandes ne peuvent être assouvies par des logiciels que l'on trouve dans le commerce. Il est également souligné que la Commune passe par une centrale d'achats afin d'obtenir les meilleurs prix pour le matériel et les logiciels. Cet organisme s'appelle PAIR et a l'obligation de faire les AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics).*

*Comme il n'y a plus de questions de la part des commissaires, la délibération n° 2011-08 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 587'400.- destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015, est mise au vote et acceptée à l'unanimité."*

**Mme Ecuyer** précise encore que son groupe acceptera cette délibération.

**M. Ragavan** annonce la position des Verts:

*"Les Verts de Meyrin sont conscients qu'un parc informatique se renouvelle. Il est, en effet, évident que le matériel soit changé pour le bon fonctionnement de la Commune. Donc, nous ne remettons pas en cause la demande légitime de cette délibération.*

Nous voyons également l'effort de notre administration pour nous proposer une délibération claire ainsi qu'une argumentation détaillée des postes et des besoins de la Commune et de son budget. Par contre, dans un souci de durabilité, d'économie et de liberté d'actions, nous ne pouvons pas accepter cette

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

proposition. Pourquoi ? La solution n'est pas économique. Le prix des licences des logiciels standards, donc pas spécialisés, est un scandale ! CHF 104'000.- pour avoir le droit d'utiliser un logiciel. De plus, une licence doit être renouvelée chaque année sans compter qu'elle ne tient pas compte des mises à jour, donc elles sont à notre charge.

La solution ne nous laisse pas une marge de liberté suffisante. Nous sommes voués à être enchaînés à du Microsoft et du McAfee. Cela implique que nous devons faire avec leurs choix stratégiques de tarification, de normalisation et de compatibilité.

La solution n'est pas durable. La stratégie des logiciels propriétaires est souvent axée sur le renouvellement des logiciels alors que, fondamentalement, rien n'a vraiment changé dans un éditeur de textes. Il édite du texte !

La grande majorité de la population n'utilise qu'une très faible proportion des nouvelles fonctionnalités parce qu'elles ne sont, en général, que des gadgets ou tout simplement parce que lors de sa formation elles n'existaient pas. Donc, elles restent inconnues et inutilisées. Ces usines à gaz consomment énormément et chaque fois plus que les versions antérieures à fonctionnalités utilisées quasi égales. Cherchez l'erreur ! Nous sommes victimes d'une prise d'otages ! Le Canton l'a bien compris. Ils ont identifié et soulevé les mêmes incohérences. C'est pourquoi, ils ont entamé une procédure de migration de leur environnement propriétaire en un environnement Open Source... Tout cela a un coût et prend du temps. Mais nous préférons payer pour de la formation humaine que pour un droit d'utilisation. Nous déposerons au nom des personnes qui soutiennent notre réflexion au prochain Conseil municipal une motion demandant une étude sur la migration d'un environnement fermé à celui ouvert.

Pour l'instant, nous refuserons toute délibération allant dans le sens de celle présentée sans avoir le retour de la motion que nous déposerons.

Merci."

**Mme Revillet** fait part de la position des socialistes :

"Comme à la fin de chaque législature, nous votons le crédit destiné à financer l'acquisition et le renouvellement du matériel et des logiciels informatiques pour la période 2011-2015.

Outre l'achat et le renouvellement des ordinateurs et imprimantes nécessaires aux employé-e-s de l'administration, des logiciels sont prévus ainsi que des serveurs en cas de nécessité. Le développement de la gestion électronique de documents, des autorisations de construire et du Fonds d'art contemporain devrait permettre un meilleur suivi de ces secteurs. L'amélioration de l'infrastructure informatique (ordinateurs portables et beamers) des salles de réunion est une bonne décision. L'acquisition de quatre bornes interactives à disposition du public nous réjouit.

Nous sommes heureux-ses de constater que l'administration fait appel à des associations de l'économie sociale et solidaire, soit le PAIR pour le choix du matériel et REALISE pour le traitement des ordinateurs remplacés.

Le groupe socialiste soutiendra cette délibération."

**Mme Riman** déclare que le groupe AGT demeure attentif aux remarques des Verts et à leur projet de motion. Malgré tout, son groupe votera cette délibération, car n'étant pas assez connaisseur au niveau informatique, il préfère favoriser la clause du besoin.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**Mme Hayes** comprend que le matériel informatique devient rapidement désuet et qu'il est important de le renouveler tous les quatre ans. Elle estime que l'administration a été très claire dans sa présentation des besoins et du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. Par conséquent, elle annonce que l'UDC acceptera cette délibération.

**M. Jimenay** donne lecture de la position du PDC:

"Les équipements ayant atteint leur cycle d'amortissements du point de vue professionnel et rassuré quant à la seconde vie qui lui est réservée, le PDC invite l'administration à envisager très sérieusement, et pour un avenir très proche, le passage à des logiciels dits ouverts ou en langage plus populaire, gratuits.

De même, il serait opportun d'organiser un système Wifi pour les smartphones des conseillers municipaux qui souhaitent travailler avec cet outil. En outre, le PDC ne peut qu'encourager l'administration dans la prolifération des bornes informatiques au service de la population. Dans l'intervalle, notre groupe votera la délibération qui nous est présentée."

**M. Hulliger** se montre sensible à la position des Verts, puisque cela fait effectivement un certain nombre d'années que l'on parle de logiciels libres. Afin d'éviter de se retrouver dans la même situation dans 4 ans, il souhaiterait avoir une séance de commission qui expliquerait la différence entre les logiciels libres et ceux mis à disposition par Microsoft et les raisons pour lesquelles il serait compliqué d'opter pour un réseau Open Source.

Néanmoins, comme ce matériel est nécessaire, il annonce que son groupe acceptera cette délibération.

**M. Tremblet** déclare que M. Hubert, président de la commission information et communication, se fera un plaisir de convoquer une commission, dès que les Verts auront déposé leur motion.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2011-08a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 587'400.- destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015**

---

Vu la nécessité de renouveler le matériel informatique (imprimantes, écrans, serveurs, etc.) en raison de sa vétusté;

Vu la nécessité d'équiper de nouveaux postes informatiques dans l'administration;

Vu la délibération n° 2007-12a destinée à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques, dont le montant est épuisé;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 18 OUI, 5 NON ET 1 ABSTENTION**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 587'400.-** destiné à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques pour la période 2011-2015,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 4 annuités de 2012 à 2015 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 05.331.

\* \* \*

15. **Délibération n° 2011-10a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 113'000.- destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (Mme Luzzatto, R)**

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de Mme Luzzatto :

*"La séance du 16 mars 2011 est ouverte par le président M. Laurent Tremblet, en présence de M. Roland Sansonnens pour le Conseil administratif et MM. Gerdil, Morand et Omarini pour l'administration.*

*Il est procédé à un bref rappel sur le secteur concerné par la délibération, qui est situé à proximité du Centre de voirie et horticole (CVH). En effet, la Commune a la volonté de mettre en valeur les terrains proches des arrêts du TCMC en les densifiant et en y implantant des programmes porteurs de nombreux emplois, mais aussi en relation aux synergies possibles avec des acteurs locaux tels que le CERN ou l'Hôpital de la Tour.*

*M. Morand souligne l'importance de donner une nouvelle identité à la zone industrielle de Meyrin afin qu'elle devienne une référence comme zone d'incubation d'entreprises. Cette réflexion a été menée conjointement avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).*

*La zone présentée offre un développement très intéressant de par sa proximité directe aux transports publics, du CERN, de l'Hôpital de la Tour et de la proximité du futur quartier des Vergers.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*La zone est partagée en deux parties, un pôle près de la ferme de la Planche sera géré par des droits de superficie que la Commune accordera et l'autre en zone industrielle.*

*La surface de 11'000 m<sup>2</sup> concernée par le concours sera financée à hauteur de 15% par la Commune, ce qui correspond à l'intégration du CVH dans le bâtiment mis au concours.*

*Au vu de la situation du futur nouveau bâtiment, ce dernier devrait offrir un bon potentiel pour le développement des activités de technologie de pointe (médicale, microtechnologie, communication, informatique etc.).*

*La participation de CHF 113'000.- correspond à 15% du total de CHF 750'000.- de l'ensemble du projet de concours SIA 142. Si tout se passe comme prévu, à savoir l'acceptation de cette délibération, la planification et l'évaluation du jury en fin d'année 2011, la présentation des résultats au public devrait pouvoir se faire en janvier 2012.*

*M. Morand souligne que, lors d'une rencontre avec le directeur du service de la promotion économique, celui-ci lui avait signifié l'orientation du Canton en priorité vers une mise en valeur de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) en centre d'incubateurs, mais aussi que les acteurs concernés par la promotion économique prendraient le train en marche si une dynamique devait voir le jour à Meyrin. Aujourd'hui la FTI met un terrain à disposition, fait exceptionnel, que l'on est en droit d'interpréter comme un signe d'encouragement.*

*Il est très important de pouvoir garder les entreprises sur la Commune et de valoriser au mieux notre zone industrielle comme l'a fait la Commune de Plan-les-Ouates. Il ne faut cependant pas oublier que la localisation des entreprises sur le Canton est du ressort de la FTI, d'où l'importance de ce projet pour notre futur.*

*Enfin la délibération n° 2011-10 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 113'000.- destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD) est mise au vote et est acceptée à l'unanimité.*

*Je vous remercie de votre attention."*

**M. Iswala** fait part de la position des socialistes:

"Notre groupe est favorable à l'ouverture de ce crédit de cofinancement en partenariat avec la FTI relatif à la réalisation d'un ouvrage mixte valorisant ainsi les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA- NORD.

En effet, ce concours nous conduira à valoriser cette zone par des activités diversifiées à très haute valeur ajoutée et à fort potentiel d'emplois plutôt que par des activités de stockage.

Ce coût modeste de notre participation nous donne la possibilité de loger le CVH dans une infrastructure neuve et optimale tout en permettant le développement des activités à très haute valeur ajoutée telles que créations d'entreprises innovantes comme ces terrains sont situés à proximité du CERN, de l'Hôpital de la Tour et du TCMC."

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** passe alors au vote de la **délibération n° 2011-10a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 113'000.- destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte (communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD**

---

Vu l'arrivée du TCMC au niveau du secteur Hôpital-de-la-Tour et l'amélioration des connexions et de la mobilité;

Vu l'image directrice des locaux 2009, version 3.2;

Vu la nécessité de valoriser la Zimeysa-Nord et la zone desservie par le TCMC par des activités diversifiées, à très haute valeur ajoutée et à fort potentiel d'emplois plutôt que par des activités de stockage;

Vu la proximité du CERN et son fort potentiel de créations d'entreprises dans le domaine des technologies innovantes;

Vu le potentiel de développement des parcelles privées et communales proches du TCMC et de l'Hôpital de la Tour;

Vu la volonté du superficiaire communal (angle route de Meyrin-route du Mandement) de valoriser le secteur pour y développer des activités en lien notamment avec l'Hôpital de la Tour;

Vu l'opportunité exceptionnelle accordée par la FTI à la commune de Meyrin de valoriser la parcelle n° 14'435 pour un programme mixte d'envergure (communal et incubateur d'entreprises) par le biais d'un concours de projets SIA 142;

Vu la possibilité pour la commune de Meyrin de participer très en amont, au développement d'un projet de relogement du CVH dans de meilleures conditions;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 113'000.-** destiné à cofinancer en partenariat avec la FTI 15% d'un concours SIA 142 pour la réalisation d'un ouvrage mixte

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

(communal et incubateur d'entreprises) valorisant les terrains situés dans le secteur ZIMEYSA – NORD,

2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 113'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 4 annuités de 2012 à 2015 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 79.331.

\* \* \*

16. **Résolution n° 2011-01a présentée par Damien Boccard et Jacques Robert, au nom des Verts et du Parti socialiste, demandant une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la commune. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement & information et communication conjointe (Mme Luzzatto, R)**

et

17. **Délibération n° 2011-13 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 73'500.- destiné à l'étude et réalisation d'un nouveau concept et d'un nouveau plan général d'affichage sur le domaine public de la commune de Meyrin. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement & information et communication conjointe (Mme Luzzatto, R)**

**Mme Ecuyer** donne à nouveau lecture du rapport de Mme Luzzatto du 23 mars 2011:

*"Le président ouvre la séance en présence de MM. Devaud et Sansonnens pour le Conseil administratif et MM. Gerdil et Morand pour l'administration.*

*Les résolutionnaires constatent que l'affichage commercial a proliféré à Meyrin de manière exagérée, ces dernières années, en particulier dans la Cité.*

*Profitant du rachat des abribus et du renouvellement de la concession d'affichage, les résolutionnaires demandent une réduction des panneaux d'affichage commerciaux (et non politiques, culturels ou officiels), qui polluent visuellement le paysage communal. Une réduction de moitié de ces panneaux est demandée, notamment ceux aux abords des écoles, ainsi que tous les panneaux lumineux et ceux à caractère sexiste ou raciste.*

*Un des résolutionnaires souligne qu'une présentation avait été faite au Conseil municipal portant sur les impacts sociaux (obésité, endettement, imposition de codes vestimentaires, etc...) mais aussi sur la liberté de réception de l'information à caractère commercial, qui n'est pas respectée dans le cas de l'affichage.*

*M. Gerdil précise que les surfaces d'affichage sont actuellement au nombre de 277 sur la Commune. Les 277 panneaux concernent aussi bien l'affichage commercial que culturel. Concernant la publicité à caractère sexiste ou raciste, il est rappelé que la loi fédérale l'interdit et qu'il n'y en a donc pas, même si les avis*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*personnels peuvent diverger sur l'interprétation de la nature de la publicité. De plus, il ne faut pas oublier que l'affichage sur la Commune est source de revenus.*

*Il s'engage alors une discussion très animée sur l'interprétation d'une affiche sexiste ou raciste.*

*Un commissaire s'étonne des discussions puisque les enfants sont de toute façon soumis à la publicité (bonne ou mauvaise) lorsqu'ils regardent la télévision.*

*Un autre commissaire trouve cette résolution quelque peu rigoriste.*

*Une autre commissaire s'étonne et regrette la restriction croissante des libertés qu'oppose cet hémicycle à la liberté d'expression, restriction qui donne des airs de communisme.*

*Il est également discuté très longuement des panneaux publicitaires lumineux. Certains les trouvent utiles (éclairage et publicité) pour les abribus, d'autres commissaires ne les trouvent pas nécessaires et penchent pour leur suppression. M. Gerdil explique qu'en cas de suppression de panneaux publicitaires lumineux dans les abris bus, il faudrait quand même prévoir un éclairage afin de combler au sentiment d'insécurité la nuit.*

*Enfin, les interventions concernant la résolution n° 2011-01a présentée par Damien Boccard et Jacques Robert, au nom des Verts et du Parti socialiste, demandant une réduction importante du nombre des panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la Commune étant closes, celle-ci est mise au vote et refusée par 6 non et 5 oui par les membres de la commission urbanisme, mobilité et logement.*

*Les commissaires de la commission information et communication refusent également cette résolution par 6 non et 5 oui.*

*Il est passé au point suivant de l'ordre du jour à savoir la délibération n° 2011-13 d'un montant de CHF 73'500.-.*

*Un projet de concept d'affichage est distribué à tous les commissaires. L'idée est de mandater un professionnel pour définir un concept d'affichage basé sur les diverses interventions des commissaires. Ce concept pourrait prévoir de déplacer certains panneaux dans d'autres secteurs et de procéder à un rééquilibrage de la publicité sur le territoire de la Commune (Cité et zones industrielles).*

*Ce mandat d'étude représente un travail important de relevés sur le terrain, de réflexion sur la composition de la Commune et de prospection auprès des différents services (culture et sécurité).*

*Les interventions des commissaires sont brèves et d'ordre technique essentiellement. Le fond du débat ayant été fait en début de séance.*

*Le président soumet au préavis de la commission d'urbanisme, mobilité et logement la délibération n° 2011-13 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 73'500.-, destiné à l'étude et réalisation d'un nouveau concept et d'un nouveau plan général d'affichage sur le domaine public de la commune de Meyrin. Cette dernière est acceptée à l'unanimité.*

*La commission d'information et communication l'accepte également à l'unanimité.*

*Je vous remercie de votre attention."*

**M. Boccard** déclare qu'il est difficile de se soustraire à la publicité dans la rue et la démarche de M. Robert et lui-même visait à protéger les enfants. Par ailleurs, la

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

délibération se proposait, également dans le cadre de Meyrin Cité de l'énergie, de faire des économies d'énergie en limitant l'utilisation des panneaux lumineux.

**M. Robert** complète en précisant que ce projet a pour objectif de limiter l'affichage commercial et de supprimer les supports qui se situent à proximité des écoles, ainsi que sur les bermes centrales des routes. Il admet que cette décision entraînera une petite perte financière pour la Commune. Néanmoins, au vu des excellents résultats financiers de cette dernière, il estime cette perte négligeable au regard de la santé des enfants, notamment en supprimant la publicité pour des produits incitant à la consommation de divers aliments pouvant entraîner l'obésité. Il déclare que le groupe socialiste acceptera la résolution et fera de même pour la délibération pour autant que le projet tienne compte de la résolution.

**M. Tremblet** rappelle que lors de la commission il avait été décidé de retenir ce dernier point, pour autant que le Conseil accepte la résolution.

**Mme Riman** annonce que son groupe soutient vigoureusement cette résolution car il estime également que cet affichage intempestif s'apparente à une pollution visuelle. Par contre, elle souhaite ajouter que dans le cas présent, la publicité est imposée aux enfants et il n'y a pas moyen de la contrôler si ce n'est par des mesures contraignantes comme celles proposées dans la résolution.

**M. Hulliger** estime que la résolution présentée par MM. Bocard et Robert est un peu restrictive et s'interroge sur la manière de déterminer ce qui est raciste ou sexiste. Faudra-t-il créer un comité de censure pour faire le tri de ce qui pourra être affiché ou pas ?

Pour sa part, il trouve que la délibération, proposant un nouveau concept et un nouveau plan d'affichage sur le domaine public, laisse une plus grande liberté, évitant ainsi d'imposer des mesures trop drastiques.

Il déclare que son groupe votera favorablement la délibération et refusera la résolution qui, à son sens, n'a pas lieu d'être.

**M. Hamann** est du même avis que M. Hulliger. Il ne néglige pas l'apport de la résolution qui a permis d'amener le débat au sein de l'hémicycle. Il rappelle que l'affichage est une source de revenus pour la Commune et il se montre opposé à la lâcher pour des raisons idéologiques.

De plus, il lui paraît difficile d'approuver une délibération qui se propose d'étudier un nouveau concept et un plan d'affichage et, en même temps, d'interdire certaines publicités. Cela lui semble perdre tout son sens. Il propose aux résolutionnaires de retirer leur projet au profit de la délibération et de défendre leurs idées dans le cadre de cette dernière.

Il déclare que le groupe PDC refusera la résolution et acceptera la délibération.

**Mme Despond** estime également que les panneaux publicitaires sont un apport conséquent pour la Commune et elle ne pense pas qu'il soit avantageux de les supprimer. Elle propose de faire un tournus parmi les entreprises qui souhaiteraient utiliser les panneaux publicitaires comme support de communication, de façon à contrôler leur expansion.

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

**Mme Schweizer** rapporte que l'UDC partage le même avis que le PDC et M. Hulliger et, par conséquent, il ne votera pas la résolution.

**M. Charpier** précise que sa copartisane a oublié d'annoncer un amendement qui propose de doubler le nombre de panneaux ainsi la Commune aura CHF 200'000.- en plus de recettes. Il ajoute qu'il s'agit, bien entendu, d'une boutade, mais il souhaitait souligner l'absurdité des propos. Bien que l'on soit loin de certains paysages urbains infestés de panneaux publicitaires et comme Meyrin s'investit énormément dans les espaces verts, il trouve dommage que les panneaux publicitaires neutralisent les efforts mis en place par la Commune.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tremblet** met aux voix la **résolution n° 2011-01a**,

**présentée par Damien Bocard et Jacques Robert, au nom des Verts et du Parti socialiste, demandant une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la commune**

---

Vu la loi sur les procédés de réclame du 9 juin 2000 (L3 20);

Vu le règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame du 11 octobre 2000 (F 3 20.01);

Vu la décision du Conseil municipal du 14 décembre 2010 d'acheter les abribus (délibération n° 2010-35a);

Vu l'échéance de la concession accordée à la SGA pour l'affichage communal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement & information et communication conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 14 OUI, 9 NON ET 2 ABSTENTIONS**

1. de réduire de moitié le nombre de panneaux d'affichage commerciaux sur le territoire de la Commune (selon l'état en décembre 2010),
2. de procéder à cette réduction en supprimant prioritairement les panneaux sis aux abords des écoles et sur les bermes centrales des rues,
3. d'interdire tous les panneaux d'affichage commercial lumineux,
4. d'interdire toute publicité à caractère sexiste ou raciste.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. Tremblet** annonce que la délibération devra tenir compte des conclusions de la résolution.

A ce propos, **M. Boccard** propose un amendement, d'ajouter dans les considérants "*vu l'acceptation de la résolution n° 2011-01a*".

**M. Tremblet** estime inutile d'apporter un amendement étant donné que cette modification va de soi. Il propose d'adapter en conséquence l'avant dernier considérant.

**M. Tremblet** soumet au vote la délibération n° 2011-13,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 73'500.- destiné à l'étude et réalisation d'un nouveau concept et d'un nouveau plan général d'affichage sur le domaine public de la commune de Meyrin**

---

Vu la loi sur les procédés de réclame du 9 juin 2000 (L3 20);

Vu le règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame du 11 octobre 2000 (F 3 20.01);

Vu l'article 2 alinéa 7 de la LMI, révision 2006 impliquant la mise en concurrence lors des procédures de renouvellement de concessions;

Vu les recommandations de la COMCO relatives à la dite mise en concurrence;

Vu l'obligation de renouveler la concession d'affiche sur domaine public à Meyrin pour le 31.12.2010;

Vu le recours de Plakanda AWI SA lors de la procédure d'appel d'offres, suspendu temporairement;

Vu la prorogation d'une année de la concession d'affichage à la SGA;

Vu la nécessité de renouveler la concession d'affichage au plus tard le 31.12.2011;

Vu les nombreux travaux ayant provoqués un grande nombre de modifications du plan d'affichage actuel;

Vu la décision du Conseil municipal du 14 décembre 2010 d'acheter les abribus (délibération n° 2010-35a);

Vu la résolution n° 2011-01a demandant une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires commerciaux sur le territoire de la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 18 OUI, 2 NON ET 5 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 73'500.-** destiné à l'étude et réalisation d'un nouveau concept et d'un nouveau plan général d'affichage sur le domaine public de la commune de Meyrin.
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 73'500.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2012 à 2016 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 79.331.

\* \* \*

18. **Délibération n° 2010-55a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 183'000.- destiné au financement de 10 abris à vélos couverts. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R)**

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de la commission du 2 mars 2011 qui s'est déroulée en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM. Morand et Maag pour l'administration:

*"Dans le cadre de l'aménagement de l'espace public près des arrêts du TCMC, la Commune a fait installer des abris à vélos couverts favorisant ainsi le transfert modal.*

*La réussite a été totale, car ces abris sont constamment occupés et les TPG ainsi que certaines communes du canton en ont installés sur leur réseau.*

*Forte de ce succès, la Commune se propose d'équiper d'autres emplacements où ce type d'abris serait bienvenu, surtout par temps pluvieux.*

*Plusieurs sites ont été identifiés : la Ferme de la Golette, le centre sportif, les abords du Forum et de la Mairie, le P1 et le P2, la gare CFF, les écoles de Monthoux et de Cointrin.*

*L'étude détaillée de ces lieux permettra de savoir si l'implantation est possible. Les abris prévus sont du même type que ceux déjà posés, soit un couvert de tôle d'acier de 9m x 2,5m pour 20 vélos au prix de CHF 14'500.- l'unité. Ils sont boulonnés sur des fondations, ce qui permet de les déplacer en cas de besoin. Ils*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*peuvent être équipés de prises électriques pour recharger les batteries mais les risques de vol sont importants.*

*Pour cette première phase, le projet est prévu sur le terrain communal. Par la suite, on pourrait envisager d'en placer en bordure du domaine public ou de négocier avec des privés.*

*La demande de crédit de CHF 183'000.- couvre l'étude du projet, les autorisations, l'achat de 10 abris y compris les fondations et les finitions.*

*Le débat étant terminé, le président met au vote la délibération 2010-55 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 183'000.- destiné au financement de 10 abris à vélos couverts. Elle est acceptée à l'unanimité."*

**M. Dumalle** fait part de la position des Verts:

"C'est un beau cadeau d'adieu que nous fait notre magistrat en charge des travaux en présentant cette délibération sur les 10 abris vélos. Je ne vous ferai pas l'outrage de vous dire que les Verts sont très attachés à la mobilité douce et tout ce qui peut être entrepris pour la rendre plus facile est toujours apprécié et bienvenu.

Vous l'aurez compris, les Verts de Meyrin-Cointrin plébiscitent cette délibération sans réserve."

**M. Chambers** déclare que le groupe PDC votera favorablement cette délibération, ce d'autant plus qu'il est à l'origine de ce projet datant de mars 2002. Il espère qu'à l'avenir, l'administration sera plus dynamique, puisqu'il aura fallu attendre neuf ans pour que ce projet leur soit présenté.

**M. Iswala** annonce que son groupe acceptera cette délibération.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2010-55a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 183'000.- destiné au financement de 10 abris à vélos couverts**

---

Vu la résolution n° 03/2002 adoptée le 5 mars 2002, présentée par MM. Laurent Tremblet et Mathieu Chambers, au nom du groupe démocrate-chrétien, relative à l'aménagement d'abris pour les cycles;

Vu la résolution n° 2007-13a adoptée le 4 mars 2008 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation aux contribuables de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE);

Vu la résolution n° 2008-05 adoptée le 4 mars 2008 présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la route de Meyrin entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation;

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 2008-21a adoptée le 7 octobre 2008 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux aménagements nécessaires liés à l'arrivée imminente du TCMC dans la cité de Meyrin;

Vu la délibération n° 2009-07 adoptée le 3 mars 2009 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'580'000.- destiné au financement de la première tranche de travaux (arrêts Blandonnet, Jardin Alpin, Forum, Corzon, Vaudagne) permettant de valoriser l'espace public situé à proximité du tram;

Vu la délibération n° 2010-09a adoptée le 20 avril 2010 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'834'000.- destiné au financement de la deuxième tranche de travaux (arrêts Hôpital-la-Tour, Maisonnex, CERN) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram;

Vu le projet de délibération n° 2010-47 relatif à l'ouverture d'un crédit de CHF 966'000.- destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois-du-Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram;

Vu la volonté de promouvoir le déplacement en deux roues sur le territoire de Meyrin;

Vu la disposition systématique d'abris à vélos en complément des arrêts TCMC et le succès de ces abris, en particulier aux arrêts Gravière et Vaudagne;

Vu l'absence d'abris sur plusieurs sites meyrinois fortement sollicités (mairie, Ferme de la Golette, écoles, ...);

Vu la nécessité d'abriter les vélos pour le confort des utilisateurs en cas de pluie notamment et pour limiter les risques de vols;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 183'000.-** destiné à l'acquisition de 10 abris vélos couverts de type Locarno identiques à ceux réalisés dans le cadre du TCMC,
2. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

3. d'amortir la dépense nette prévue s'élevant à CHF 183'000.- en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 "Amortissements des crédits d'investissements", de 2012 à 2021.

\* \* \*

**19. Délibération n° 2011-09a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 200'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015. Rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité (Mme Ecuyer, R)**

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport des commissions du 4 février 2010 et du 17 mars 2011 qui ont eu lieu en présence de M. Devaud, conseiller administratif, de MM. Solai et Balsiger de l'administration et de Mme Brandalise et M. Vuillemin, co-présidents du comité citoyen Agenda 21:

*"C'est une délégation du comité citoyen Agenda 21 très enthousiaste que nous auditionnons. Mme Brandalise, coprésidente, nous présente l'avancement de la Green Map qui, depuis sa présentation en février 2010, est en voie d'achèvement. Pour rappel, la Green Map est une carte de la Commune qui a pour but de faire connaître à la population toutes les actions initiées localement dans la perspective du développement durable. Au moyen de pictogrammes reconnus au niveau international, toutes les initiatives communales touchant au développement durable, tels que les écopoints, les panneaux solaires, les entreprises certifiées, etc. sont recensées sur cette carte.*

*Cette démarche est essentiellement participative et elle concerne toute la population.*

*D'une part, les élèves des écoles qui prennent part à des visites, participent au choix des pictogrammes, etc. D'autre part, des ateliers et des forums de discussion ainsi que des articles dans Meyrin Ensemble impliquent tous les Meyrinois.*

*Pour mener à bien ce projet, dont le budget se monte à CHF 50'000.-, le comité s'est engagé pour CHF 20'000.-, et il n'a pas hésité à prendre son bâton de pèlerin pour contacter des entreprises de la place qui ont joué le jeu. Avec la subvention accordée par la Confédération, le budget a été couvert.*

*La version de la Green Map qui nous est présentée sera téléchargée sur [www.greenmap.ch](http://www.greenmap.ch) avec un lien sur le site de la Commune.*

*M. Balsiger, chef de projets au service UTE et membre du comité Agenda 21, nous présente ensuite l'évolution des travaux du projet "bâtiments". La réflexion de ce groupe de travail porte sur les moyens d'établir des relations constructives entre propriétaires et locataires concernant l'assainissement des bâtiments, en vue d'étudier ensemble des projets de rénovation en phase avec les critères du développement durable, dans l'optique de réaliser des économies d'énergie.*

*Des contacts ont été noués avec les acteurs principaux du domaine de l'immobilier et certaines régies ont mis en avant leur démarche pour la protection de l'environnement, soit une labellisation énergétique des bâtiments suite à un diagnostic proposé par la société Signaterre SA. Une étiquette type certifie les*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*performances énergétiques des bâtiments et une synthèse donne des recommandations d'assainissement comprenant les coûts et les priorités. Le problème réside dans la suite à donner aux résultats de cette analyse.*

*Le comité a demandé des audits énergétiques complets sur des immeubles de la Fondation Nouveau Meyrin afin de lancer le dialogue avec les régies et d'identifier ensemble les difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des recommandations. Le fait que la Commune soit proactive dans ce travail fait aussi figure d'exemple.*

*M. Vuillemin, coprésident, aborde ensuite le projet de potager urbain, action participative visant à valoriser les espaces verts proches des immeubles en les aménageant en espaces de rencontre avec des petits jardins à disposition des habitants. Un de ces potagers urbains est actuellement en cours de réalisation à Gilbert Centre. Il est géré par une convention de partenariat entre le comité, la Commune, Equiterre et les habitants. Il a commencé en mars 2011. Cette première expérience aura un but incitatif.*

*Il est encore fait mention du Festival du développement durable qui verra une journée grand public organisée par le comité citoyen, le 14 mai prochain, sur la place des Cinq-Continents. Des stands avec animation seront mis sur pied selon quatre thèmes : vélo, écocorner, Green Map et commerces de proximité. Un rallye pour les enfants avec un petit passeport leur garantira de profiter au maximum des stands.*

*Pour conclure cette présentation, Mme Brandalise a relevé avec plaisir la dynamique qui règne au sein du comité et l'intérêt des projets en cours.*

*Après le départ de nos invités, nous passons à l'examen de la délibération n° 2011-09 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 200'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015.*

*La démarche de mise en œuvre de l'Agenda 21 ayant été validée par le Conseil municipal en juin 2008, le comité citoyen a été créé fin 2008 et un montant de CHF 100'000.- lui a été attribué en janvier 2009 pour la période allant jusqu'à la fin de cette législature. Cette somme, mise à disposition du comité citoyen, lui a permis de mettre en route les diverses actions qui nous ont été présentées en début de commission. Le budget a été tenu avec beaucoup de rigueur puisque seulement CHF 50'000.- ont été dépensés à ce jour, soit CHF 20'000.- pour la "Green map", CHF 30'000.- pour le projet "bâtiments" et une provision de CHF 10'000.- pour le Festival du développement durable.*

*Cette délibération permettra au comité de finaliser ses actions et de lancer de nouveaux projets durant la prochaine législature.*

*Au vu du sérieux, de l'engagement et de l'excellente gestion financière des membres du comité, qui n'est en place que depuis un peu plus de deux ans, il est proposé de reconduire ce même comité pour la période 2011-2015.*

*La présidente passe au vote :*

*Prolongation du mandat des actuels membres du comité à l'exception de ceux qui souhaiteraient se retirer.*

*Accepté à l'unanimité.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Délibération 2011-09 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF200'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015*

*Accepté à l'unanimité".*

**M. Ragavan** donne lecture de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Nous sommes fiers et heureux de voir que le pavé que nous avons lancé dans la mare il y a plus de 10 ans, porte ses fruits et quels beaux fruits que ce comité citoyen Agenda 21. Meyrin a réussi à impliquer des citoyens de différents milieux, économique, social et culturel, dans des processus complexes: négociation, gestion financière, suivi de projets, analyse etc. par des néophytes afin d'améliorer la vie de tous nos communiens.

Cette équipe soudée, qui s'est consolidée après chaque projet, a réussi un vrai challenge: identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre avec un budget très limité, CHF 100'000.- sur deux ans.

Parmi les plus gros projets, le comité ne peut que se féliciter d'avoir réussi un plan de communication mêlant les écoles, les entreprises et les acteurs communaux afin de prendre conscience que notre environnement est un réel héritage et qu'il faut le préserver grâce au projet Green map.

La mise en place d'une réelle stratégie afin d'inciter les propriétaires à faire des travaux en vue d'économiser des pertes calorifiques, eau, etc. Et ceci n'est qu'une partie de ce qu'il a accompli en deux ans ! Sans parler de sa participation aux événements communaux et de son projet de jardins potagers autogérés. Nous sommes extrêmement fiers de l'implication de nos citoyens. Nous sommes également très heureux de démontrer qu'une commune peut se gérer différemment avec des résultats palpables, des budgets dérisoires et un champ d'actions important.

Il est évident que les Verts soutiennent cette délibération."

**Mme Revillet** donne lecture de la déclaration du parti socialiste:

"Le comité citoyen Agenda 21 a fait un excellent travail, en deux ans à peine, puisqu'il a fallu d'abord le constituer. La "Green Map" indiquant le détail des actions entreprises par la Commune sera bientôt disponible pour le public par le site [www.meyrin.ch](http://www.meyrin.ch).

Le projet "Bâtiments" prévoit de contacter les régies pour leur proposer des audits énergétiques et les suivre dans la mise en œuvre des recommandations d'assainissement.

Le projet "Potagers urbains" est lancé et sera piloté par l'association Equiterre ; l'inauguration du potager est prévue en mars 2012. Durant le Festival du développement durable, une journée "grand public" sera organisée par le comité le 14 mai 2011 sur la place des Cinq-Continents.

Pour assurer la pérennité du comité citoyen Agenda 21, qui a démontré sa parfaite maîtrise des fonds qui lui ont été alloués, ainsi que son dynamisme dans le lancement et la gestion de ses projets, nous recommandons au Conseil municipal d'accepter cette délibération de CHF 200'000.- pour la période 2011-2015, soit CHF 50'000.- par année."

**M. Hulliger** souligne le travail remarquable effectué par le comité citoyen Agenda 21. Il signale cependant un cas de conscience: puisque le Conseil vient de voter

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

un crédit de CHF 500'000.- pour un fonds énergie et octroyer CHF 200'000.- pour promouvoir les énergies renouvelables, il se demande s'il ne s'agit pas d'un double investissement pour le même objectif.

**M. Devaud** comprend cette interrogation. Il estime toutefois qu'il est important d'allouer la somme demandée à ce comité, car il fait preuve de beaucoup de dynamisme.

Au nom du PDC, **M. Jimenay** déclare être convaincu du bienfondé de l'existence de ce comité et il votera avec plaisir le crédit demandé par la délibération.

**Mme Schweizer** annonce que l'UDC votera favorablement cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet au vote la délibération n° 2011-09a,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 200'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015**

---

Vu la résolution n° 05/2000 concernant l'élaboration d'un Agenda 21 communal à Meyrin, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 10 octobre 2000;

Vu la délibération n° 21/2004 relative à l'ouverture d'un crédit destiné à financer le suivi et la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 15 juin 2004;

Vu la résolution n° 2008-16a relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 juin 2008;

Vu la délibération n° 2009-01 relative au financement d'actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2007-2011, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 20 janvier 2009;

Vu les différentes actions engagées et en cours, initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

**DECIDE**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 200'000.-** destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité citoyen Agenda 21 pour la législature 2011-2015,
2. de demander au Comité citoyen Agenda 21 de tenir régulièrement au courant la commission Agenda 21 & Meyrin Qualité de l'avancement de ses activités,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 4 annuités de 2012 à 2015 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 78.331.

\* \* \*

20. **Délibération n° 2011-07a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 753'000.- destiné à l'étude d'un bâtiment mixte, logements et commerces, au 280, route de Meyrin (point 29 de l'image directrice des locaux, version 3'2), incluant un concours d'architecture selon SIA 142. Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (M. Boccard, Ve)**

**M. Boccard** donne lecture du rapport de la commission du 16 mars 2011, laquelle s'est déroulée en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM Gerdil, Morand et Omarini, pour l'administration:

*"Il était environ 19h25 lorsqu'on attaque le deuxième sujet de la soirée, à savoir la délibération n° 2011-07.*

*Un collaborateur de l'administration nous explique brièvement le projet. Ce projet s'insère dans le cadre des chantiers de rénovation projetés au cœur du village. Il s'agit d'un terrain communal situé dans une zone comprise dans l'image directrice des locaux. La construction de ce bâtiment constituerait le dernier élément permettant de fermer la place du village.*

*La Commune, par le biais d'un concours, a la volonté de gérer les affectations, les objectifs financiers et l'image du bâti. L'organisation d'un concours permettrait à la Commune de se donner la possibilité de choisir ce qu'elle voudrait y voir. Dans le cas d'espèce, il s'agirait d'organiser un concours SIA 142 qui permettrait d'offrir des variantes sur le plan urbanistique, architectural et financier, et ainsi de choisir le meilleur projet.*

*La présentation étant terminée, le président ouvre les débats sur ce qui vient de nous être dit.*

*Une commissaire demande la hauteur du bâtiment projeté.*

*Il est répondu qu'il s'agit d'une zone de développement 4, donc 15m maximum.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Un autre commissaire demande si l'on peut spécifier le type d'architecture afin de préserver une harmonie villageoise.*

*Il est possible de spécifier ses attentes dans le cahier des charges du concours.*

*On se demande aussi comment le concours SIA est organisé et qui composera le jury.*

*Un membre de l'administration explique que l'on peut ouvrir le concours à tous ou seulement sur invitations et prévoir un ou deux tours.*

*Dans le cas d'espèce, il sera opté pour une ouverture à tous les intéressés et jugés sur un tour.*

*Concernant le jury, il sera composé en partie par des spécialistes et des non-spécialistes, pouvant être nommés par la Commune.*

*Le président, dès lors, passe aux questions concernant la délibération. Il est demandé qui va organiser le concours.*

*Il est répondu qu'il s'agira d'un mandataire, car les collaborateurs de la Commune n'ont pas le temps et s'agissant d'une procédure compliquée, ceci permet d'éviter d'éventuels contentieux.*

*Un autre commissaire s'interroge: la Commune devra-t-elle réaliser l'ouvrage dans le futur ? Il lui est répondu que le jury émet une recommandation au maître d'ouvrage et que, dans tous les cas, le Conseil municipal aura le dernier mot puisque c'est lui qui vote les budgets notamment.*

*Il est posé une question concernant le détail des chiffres, mais cette question a été résolue vu que dans la délibération qui nous a été transmise, les détails ont été insérés.*

*Il est 20h00 et le président met au vote la délibération qui est acceptée à l'unanimité.*

*Merci de votre attention."*

**M. Dumalle** déclare que les Verts ont toujours attaché une grande importance à la convivialité et à la solidarité, et le réaménagement proposé du cœur du village cadre parfaitement avec la nouvelle physionomie de ce dernier.

Par conséquent, il annonce que son groupe soutiendra cette délibération, tout en étant attentif à ce que le nouveau bâtiment s'intègre parfaitement dans l'historique du village, contrairement à d'autres édifices récents, qui jurent avec l'architecture du centre du village.

**M. Charpier** annonce qu'A gauche toute acceptera cette délibération. Toutefois, il rappelle qu'il avait été demandé, lors de cette commission, si ce bâtiment serait mixte avec logements et commerces et dans quelle proportion. Il demande que ces éléments soient inscrits dans le cahier des charges de l'architecte.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**Mme Boccard** donne la position du PDC:

"Notre groupe a toujours eu le souci que notre commune se dote de bâtiments à usage mixte, à savoir logements et commerces, tout particulièrement au cœur du village et s'intégrant harmonieusement dans l'architecture existante.

La mise en place d'un concours d'architecture nous semble très intéressante. L'autre objectif à ne pas omettre est celui de la mise en valeur de notre patrimoine communal et le développement d'une commune-ville qui se dessine vers une richesse architecturale exemplaire.

Notre groupe acceptera donc cette délibération."

**M. Hulliger** admet que ce projet contribuera fortement à la mise en valeur du nouveau centre du village. Néanmoins, il se demande s'il est prévu, dans le budget, des frais pour les recours éventuels.

**M. Iswala** annonce la position du parti socialiste:

"La rénovation complète du parc des bâtiments commerciaux du village permettra de redynamiser le patrimoine de Meyrin-Village et de redonner vie au quartier.

Notre groupe votera favorablement ce crédit qui est destiné à la mise en valeur de la parcelle communale par le biais d'un concours SIA 142. Ce concours nous permettra de faire le choix du meilleur projet tant sur le plan urbanistique, architectural et financier."

**M. Hubert** déclare que le groupe UDC acceptera cette délibération.

**M. Robert** s'interroge sur l'absence d'un élément dans le rapport de commission et dans le procès-verbal de la commission, concernant l'identité de ceux qui vont réaliser l'opération. Il est satisfait d'entendre que le dernier mot reviendrait au Conseil municipal, ce qui lui paraît tout à fait normal étant donné le montant demandé. Désirant exprimer une volonté politique claire, il souhaite donc que la réalisation soit publique ou parapublique.

**M. Sansonnens** répond que l'opérateur n'a pas encore été défini, puisque les appels d'offres viennent d'être lancés. Par la suite, il sera possible de trouver un opérateur, autre que la Commune, pour autant que ce dernier paie la totalité de l'engagement voté par le Municipal. Ce point sera donc discuté une fois le concours terminé.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote **la délibération n° 2011-07a,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 753'000.- destiné à l'étude d'un bâtiment mixte, logements et commerces, au 280, route de Meyrin (point 29 de l'image directrice des locaux, version 3'2), incluant un concours d'architecture selon SIA 142**

---

Vu la délibération prise en date du 11 octobre 1988 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de mise en valeur des parcelles n<sup>os</sup> 10'613, 10'614, 10'615, 10'616 et 13'017, fe 10, propriétés communales;

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu les mesures conservatoires (délibération No 45a/2005) prises lors de la réalisation de l'immeuble situé au 4 de l'avenue de Vaudagne;

Vu la délibération n° 2008-48a, relative à l'acquisition du 1-3 avenue de Vaudagne;

Vu la délibération n° 2010-21a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 118'000.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin;

Vu la délibération n° 2010-43a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'702'150.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b, route de Meyrin;

Vu les aménagements routiers enterrés et le passage du TCMC à Meyrin-Village;

Vu le réaménagement de la place du village et le lien rétabli entre les deux côtés de la route de Meyrin;

Vu le patrimoine construit à Meyrin-Village, sa préservation et l'harmonisation avec d'autres futures constructions;

Vu la parcelle communale n° 10'616 située en zone 4BP sise sur la Commune de Meyrin, et l'opportunité d'y réaliser un bâtiment mixte composé de logements et d'arcades commerciales;

Vu la possibilité de compenser la suppression de logements dans le cadre des projets communaux lors de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR);

Vu l'opportunité de procéder à des rocade dans ce nouveau bâtiment dans le cadre des rénovations de l'ensemble du parc communal situé dans le village;  
Vu la nécessité de créer du logement et la possibilité de mettre à disposition de la population de nouveaux services via des surfaces commerciales et d'animer ainsi le village;

Vu les possibilités offertes au développement de Meyrin-Village et la nécessité de pouvoir choisir le projet le mieux adapté au site;

Vu l'accord intercantonal sur les marchés publics (L6 05) et la possibilité de sélectionner les mandataires par le biais du concours SIA 142;

Vu le règlement SIA 142 "Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie" 1998;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

DECIDE

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 753'000.-** destiné à l'étude jusqu'à la phase 4.41 SIA 102 pour un bâtiment mixte, logements et commerces sur les parcelles 10615, 10616 et 13017, situées au 280 route de Meyrin, incluant un concours d'architecture selon SIA 142,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 753'000.-,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

\* \* \*

21. Résolution n° 2011-05 relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte de Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission d'urbanisme, mobilité et logement, afin de prendre connaissance des retours de l'enquête publique en cours.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le président soumet au vote le **renvoi de la résolution n° 2011-05 en commission d'urbanisme, mobilité et logement**, qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

22. Résolution n° 2010-13a présentée par le Conseil administratif, Mmes Yolande Bocard, Dorine Duay-Duran, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto, Janine Revillet, Adriana Schweizer et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Philippe Hamann, François Hernot, Placide Iswala, Chadli Mastoura, Yves de Préville, Laurent Tremblet, membres de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité ainsi que de la commission d'urbanisme, mobilité et logement relative au choix du site pour la nouvelle mairie de Meyrin. Rapport des commissions Agenda 21 et Meyrin qualité & urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R)

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport de la commission du 9 mars 2011 en présence de MM. Devaud et Sansonnens, conseillers administratifs, MM. Solai, Morand et Gerdil, pour l'administration, et de M. Pictet, mandataire:

**"Agenda 21**

*Nous arrivons ce soir à la fin de la première phase du processus concernant le choix du site d'une future mairie, dont notre commune a bien besoin. Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'en 2005 déjà, une étude de faisabilité avait été faite et qu'en 2009, il en était question dans l'image directrice des locaux.*

*Une nouvelle mairie oui, mais où ? Faire un choix n'était pas une sinécure, d'autant qu'il y avait plusieurs sites potentiels.*

*Sur la base des études précédentes, 3 sites sont jugés susceptibles d'accueillir une nouvelle mairie qui devra répondre aux besoins et au bon fonctionnement de notre administration et être digne de notre commune.*

*C'est la raison pour laquelle M. Jacques Pictet a été mandaté pour réaliser une analyse multicritères en vue de comparer les trois sites sélectionnés en y associant des acteurs de la vie communale.*

*La commission Agenda 21 a été désignée par le Conseil administratif pour représenter l'autorité politique. Les sites retenus sont: la place des Cinq-Continents, la Golette à côté du bâtiment du Conseil municipal, le site Vaudagne sur une partie du stade actuel.*

*Une analyse multicritères comporte 5 éléments: les actions, dans ce cas, il s'agit des sites retenus, les critères, l'évaluation des sites par critères, la pondération des critères et le calcul aboutissant au score.*

*Sur la base de propositions établies par l'administration et validées par le Conseil administratif, la commission a défini une série de critères. Ces critères ont été répartis en cinq thèmes: social, environnement, économie, urbanisme et technique.*

*Les membres de la commission ont alors dû effectuer une pondération selon leurs priorités personnelles. Et c'est en deux temps, d'abord par thèmes, ensuite par critères pour chaque thème. Une évaluation des variantes par les critères a été faite par l'administration.*

*Toutes les évaluations et les pondérations ont ensuite été assemblées par l'expert afin d'obtenir un classement final.*

*Une des difficultés majeures pour les commissaires a été de traiter les variantes en termes de sites et non des bâtiments, puisque ces derniers ne sont pas encore conçus.*

*M. Pictet présente ensuite les résultats de l'analyse multicritères. Il en ressort que si les trois sites retenus étaient susceptibles d'accueillir la nouvelle mairie, la comparaison donne nettement la préférence à la place des Cinq-Continents, qui sort largement en tête.*

*Quelques questions sont posées sur la typologie du bâtiment et il est relevé que le chantier pourrait être mené en même temps que celui du parking souterrain, ce qui pourrait réduire les coûts et les contraintes dus à des chantiers.*

*Un amendement est proposé au deuxième décide qui deviendrait: "de demander au Conseil administratif de mener l'étude de ce bâtiment indépendamment ou*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*conjointement avec le projet du parking P1 en assurant la coordination entre les deux ouvrages pour une réalisation à l'horizon 2015." Cet amendement est accepté par 10 oui et 1 abstention.*

*Le président soumet au vote de la commission le choix du site Cinq-Continents pour la réalisation de la mairie. Ce site est accepté à l'unanimité.*

**Commission d'urbanisme, mobilité et logement**

*C'est ensuite à la commission d'urbanisme de prendre connaissance de l'analyse multicritères et des préavis donnés par la commission Agenda 21 et de se prononcer sur la résolution présentée par le Conseil administratif et les membres des commissions Agenda 21 et urbanisme, relative au choix du site pour la nouvelle mairie.*

*M. Pictet reprend avec patience son exposé, répond à toutes les questions. Il précise encore que la méthode utilisée consiste à établir un classement plutôt qu'un score et que 6 membres de la commission Agenda 21 se sont prêtés à cet exercice qu'ils ont trouvé très intéressant quoique difficile.*

*Le président passe alors au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité. La résolution 2010-13a est acceptée à l'unanimité.*

*Je vous remercie."*

**Mme Revillet** donne la position du parti socialiste:

"Outre son utilité évidente, une mairie est importante pour l'image de la Commune. C'est pourquoi nous avons fait appel à M. Pictet, spécialiste en conseils et aide à la décision, permettant à la commission Agenda 21 et Meyrin qualité de faire le meilleur choix possible quant au site de la nouvelle mairie.

Ce fut fait en utilisant une méthode d'analyse multicritères des trois derniers sites retenus, Golette, Vaudagne et la place des Cinq-Continents. En juin 2010, les commissaires ont été informés de cette méthode et des critères retenus par l'administration communale ; il leur a été demandé de réfléchir à ces critères pendant l'été. En septembre, la commission a procédé à l'élaboration finale de la liste des critères. Chaque commissaire a ensuite reçu un questionnaire lui demandant d'évaluer les thèmes et de pondérer les critères retenus. Sur cette base, M. Pictet a présenté les résultats de l'étude multicritères aux commissions des 17 novembre 2010 et 9 mars 2011.

Le site des 5 Continents ressort au premier rang 8 fois sur 10, amenant la commission à le considérer comme celui répondant le mieux à nos attentes. Le projet du parking P1 a été modifié pour que le projet de mairie soit indépendant de celui du parking, bien qu'il soit souhaitable que la construction soit simultanée afin de minimiser les nuisances et les coûts.

Nous souhaitons que cette mairie soit un beau bâtiment, exemplaire dans ses capacités énergétiques.

Le groupe socialiste soutiendra cette résolution."

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Au nom des Verts, **M. Dumalle** déclare:

"Que dire de plus que ce qui a été examiné de très près. Nous avons besoin de nouveaux locaux pour l'administration communale. Nous n'avons pas beaucoup de sites disponibles. Construire une nouvelle mairie sur un parking au lieu de manger de nouvelles terres et, par là-même occasion, enterrer les voitures, voilà qui est tout à fait acceptable pour les Verts. Pensant également que le choix est terriblement limité, les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront ce nouveau projet rendu nécessaire dû à l'accroissement futur de la population meyrinoise.

Selon **Mme Hayes**, le choix de la place des Cinq-Continents semble le plus approprié au vu de la proximité des transports publics, du parking souterrain et du centre de la Cité. Elle estime qu'une construction en harmonie avec les autres bâtiments mettra certainement en valeur le site. Par conséquent, elle annonce que l'UDC votera favorablement cette résolution.

**Mme Boccard** estime qu'étant donné les multiples critères et les besoins identifiés depuis de nombreuses années déjà, le site des Cinq-Continents lui semble le plus approprié de par sa centralité. Elle espère que l'architecture de cette nouvelle mairie sera exceptionnelle. Pour conclure, elle annonce que son groupe votera favorablement cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix la **résolution n° 2010-13a**,

**présentée par le Conseil administratif, Mmes Yolande Boccard, Dorine Duay-Duran, Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto, Janine Revillet, Adriana Schweizer et MM. Mathieu Chambers, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Philippe Hamann, François Hernot, Placide Iswala, Chadli Mastoura, Yves de Prévaille, Laurent Tremblet, membres de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité ainsi que de la commission d'urbanisme, mobilité et logement relative au choix du site pour la nouvelle mairie de Meyrin**

---

Vu la délibération n° 34a/2004 adoptée le 14 juin 2005, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 889'000.- destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie;

Vu les investissements réalisés sur ce bâtiment, permettant de maintenir une activité acceptable à l'horizon 2015;

Vu la résolution n° 9a/2003 adoptée le 2 mars 2004 présentée par Jean-Marc Devaud, au nom du groupe démocrate-chrétien, pour un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment dédié à une nouvelle mairie;

Vu la délibération n° 09a/2004 votée en date du 14 septembre 2004 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à une étude de faisabilité concernant la construction d'un nouveau bâtiment dédié à une nouvelle mairie;

Vu "l'étude de faisabilité pour une nouvelle mairie" d'avril 2005, établie par Malnati Architecture sàrl;

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu l'image directrice des locaux (version 16 septembre 3'2) modifiée et adoptée en commission d'urbanisme, mobilité et logement les 3 juin, 17 juin et 2 septembre 2009, ainsi qu'en séance d'urbanisme et finances élargie le 16 septembre 2009;

Vu la démarche d'étude multicritères sur 3 sites proposée par M. Jacques Pictet (conseil en aide à la décision), visant à définir des critères, à les noter (collège d'experts) et à les pondérer (politique);

Vu les résultats de «l'étude multicritères pour le choix du site de la nouvelle mairie», dirigée par M. Jacques Pictet, présentés en commission «Agenda 21 et Meyrin qualité élargie» du 17 novembre 2010, faisant sortir clairement le site «5 Continents» comme étant le mieux adapté pour ce programme;

Vu le développement très important de Meyrin amorcé depuis 5 ans, les projets d'urbanisation et l'impact prévisible sur les effectifs de la Commune;

Vu l'augmentation croissante de personnel générant une dégradation progressive des conditions de travail liée à la diminution de l'espace de travail par collaborateur/trice;

Vu l'opportunité de mettre à disposition des sociétés communales les locaux du bâtiment actuel de la mairie dans l'hypothèse de la construction d'une nouvelle mairie;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport des commissions Agenda 21 et Meyrin qualité & urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif et des membres de la commission Agenda 21 et Meyrin qualité ainsi que la commission d'urbanisme, mobilité et logement, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 24 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'entériner le choix du site "5 Continents – Projet Color" comme site retenu pour la nouvelle mairie,
2. de demander au Conseil administratif de mener l'étude de ce bâtiment indépendamment ou conjointement avec le projet du parking P1 en assurant la coordination entre les deux ouvrages pour une réalisation à l'horizon 2015.

\* \* \*

**23. Résolution n° 2011-09 présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842, 11'843, fe 12 comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu dit "La Gravière". Rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement (Mme Luzzatto, R)**

**Mme Ecuyer** donne lecture du rapport de Mme Luzzatto:

*"La séance du 2 mars 2011 est ouverte par le président en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et M. Morand pour l'administration.*

*Il est également annoncé la présence de M. Weil du bureau Urbaplan, invité par la commission pour aborder la proposition d'une modification des limites de zones sur le site de la Gravière.*

*Cette proposition pouvant éventuellement mener à la présentation d'une résolution, M. Morand rappelle qu'un rapport de séance est requis.*

*M. Sansonnens rappelle quelques éléments historiques de ce dossier. Notamment le projet d'y construire des logements. Comme son nom l'indique, ce terrain a servi de remblais pour plusieurs générations.*

*M. Weil a été mandaté par la Commune pour l'étude des aménagements possibles sur ce terrain qui, s'il est déclassé en zone d'utilité publique, pourrait recevoir le futur collège initialement prévu aux abords du lac des Vernes. Ce terrain situé aux limites de l'urbanisation jouit de grands dégagements paysagers qu'il faut préserver tout en développant la zone.*

*Les nouveaux aménagements devront offrir un élément de couture en particulier à l'avenue Ste-Cécile, dont les deux côtés offrent actuellement un contraste saisissant en termes de densité d'urbanisation.*

*La principale contrainte reste le bruit des avions. C'est pourquoi les périmètres, où les constructions sont prévues dans ce secteur, feront l'objet d'une attention particulière à l'isolation phonique et à l'orientation des murs du bâtiment-s.*

*Il est rappelé que le logement sera écarté de ce secteur puisqu'il a déjà été refusé. Les activités industrielles et artisanales sont concentrées sur la zone industrielle. C'est pour cela que la Commune s'est fixée sur des équipements d'utilité publique.*

*Parmi les options envisagées figurent un espace vert, jardin partagé ou pédagogique ou potager, accessible aux personnes à mobilité réduite, etc., un collège, en raison de l'excellente accessibilité aux transports publics, du rapport à l'espace rural et l'absence de conflits de voisinage et des programmes culturels complémentaires à visée locale.*

*Il est souligné que le Canton devra être consulté sur les principes de déclassement et l'implantation d'un collège dans ce secteur et les propriétaires seront approchés pour négociation en vue de l'achat des terrains.*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

*Actuellement, le Canton paraît pressé de construire un établissement d'enseignement public avec une préférence pour une école de culture générale vu le manque de ce genre d'établissement.*

*Il est également demandé si le manège pourrait être installé dans la zone de verdure du site en question.*

*Il est répondu qu'il n'y a pas d'incompatibilité mais il est précisé que ce sont les programmes choisis qui dicteront la nature des aménagements dans cette zone.*

*M. Sansonnens informe les commissaires que le manège n'a pas la capacité financière de s'engager dans une opération de construction. Ce serait à la Commune de le faire, mais a-t-on besoin d'un manège municipal ?*

*Le débat est repris sur la présentation qu'a faite M. Weil qui avait pour objectif de recevoir une réaction préliminaire de la commission.*

*Les interventions étant épuisées, le président soumet au vote des commissaires la poursuite de la réflexion dans le sens de la proposition. Celle-ci est acceptée à l'unanimité."*

Personne ne s'opposant au vote immédiat, **M. Tremblet** ouvre le débat sur cette résolution.

**M. de Préville** fait part de la position de son groupe :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin ont toujours trouvé absurde la proposition d'implanter un collège (ou tout autre bâtiment, d'ailleurs) dans le périmètre du Lac des Vernes que la population a voulu être une zone de détente et de verdure. La proposition de modifier les limites de zones de cette résolution afin de permettre l'implantation dudit collège sur ces parcelles nous apparaît d'autant plus intéressante que maintenant ces parcelles sont à proximité du terminal du tram.

Nous rappelons notre recommandation, faite en commission, d'obtenir un accord notarié des propriétaires manifestant leur accord de vendre à un prix fixé avant de demander le déclassement du terrain, afin d'éviter les attermolements et recours que connaît le projet du Lac des Vernes actuellement.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette résolution."

**Mme Revillet** donne la position du parti socialiste:

"Le secteur de la Gravière a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais la modification des limites de zones initiée par la commune de Meyrin devrait permettre un intéressant développement complétant judicieusement le projet des Vergers.

Aujourd'hui en zone agricole et ne permettant plus la construction de logements à cause des nuisances générées par les avions, ce terrain serait transformé en zone de développement 3 affecté à de l'équipement public, le long de l'avenue Ste-Cécile et en zone de verdure pour le triangle situé plus à l'est. Ceci permettrait la construction d'un établissement scolaire post-obligatoire, dont nous avons vraiment besoin. De locaux tels qu'ateliers pour artistes et créateurs, de salles de répétition, de stockage, de locaux pour l'accueil des petits enfants ou unités pour les repas scolaires, la liste n'est pas exhaustive.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

La zone de verdure pourrait accueillir des programmes liés aux loisirs, à la nature et à l'agriculture: jardins potagers partagés, jardins pédagogiques, parc rural, mettant à disposition des espaces de loisirs et de détente, géré selon des méthodes agricoles et tant d'autres.

Nous espérons que le Grand Conseil acceptera notre résolution afin que la population meyrinoise puisse rapidement utiliser ces nouveaux équipements.

Le groupe socialiste soutiendra cette résolution."

**M. Chambers** indique que son groupe votera favorablement ce déclassement. Toutefois, à titre personnel, il souhaite ajouter un élément au premier considérant de la résolution, au regard du référendum qui a été lancé et accepté en 1999, date à laquelle le prix du terrain était proposé à CHF 3'060'000.- pour 24'000 mètres carrés, ce qui veut dire CHF 127.50 du mètre carré. Il aurait été opportun, à l'époque, d'avoir une vision à long terme qui aurait permis de pallier le manque de logements actuels.

Néanmoins, le projet proposé par cette résolution lui semble louable et par conséquent, il rejoindra ses copartisans en votant favorablement cette résolution.

**M. Hulliger** se souvient du référendum qui avait refusé la construction de logements supplémentaires à l'époque. Il estime que cette décision n'était peut-être pas aussi mauvaise puisque cette zone est considérée comme inconstructible vu le degré de nuisances sonores.

Il estime que le projet du Canton de construire un collège au-dessus du Lac des Vernes, n'est pas des plus heureux, puisque l'espace étant restreint, cela empêchera la construction d'une salle omnisports entre autres. Alors que la zone située sur l'avenue Ste-Cécile permettrait de réaliser le projet du Canton comprenant la salle omnisports, lequel pourrait être étudié en partenariat avec la Commune.

Au vu de tous les avantages de cette limitation de zones présentés très clairement dans l'exposé des motifs, il espère que cette résolution sera acceptée et que ce projet de loi sera validé par le Grand Conseil.

**M. Charpier** annonce que son groupe acceptera cette résolution.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **résolution n° 2011-09**,

**présentée par le Conseil administratif relative à une modification des limites de zones d'initiative communale (article 15A alinéa 4 LaLAT) sur les parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746, 11'842, 11'843, fe 12 comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu dit "La Gravière"**

---

Vu la votation populaire du 13 juin 1999 rejetant la délibération pour un crédit de CHF 3'060'000.- destiné à l'acquisition de 24'000 m<sup>2</sup> du lieu-dit "La Gravière", ainsi qu'à l'élaboration d'un plan localisé de quartier;

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu l'effort important consenti par la commune de Meyrin à développer des logements sur son territoire et les besoins importants générés par ces nouveaux logements pour des programmes d'équipements publics;

Vu le projet d'établissement postobligatoire à Meyrin et les nombreuses oppositions attendues sur le site exigu des Vernes;

Vu l'inventaire de parcelles enclavées réalisé par Agrigenève en 2008 sur lequel le site de la Gravière est identifié comme étant enclavé et impropre à l'agriculture;

Vu la réponse du Conseil administratif au Conseiller d'Etat Robert Cramer le 8 avril 2009 dans laquelle il demande de développer exclusivement sur la parcelle enclavée de la Gravière des équipements publics;

Vu les conclusions provisoires de l'étude du projet d'agglomération PACA sur laquelle le site de la Gravière est identifié comme secteur à développer;

Vu la fiche de mesure n°8 du plan directeur communal en cours d'adoption sur laquelle le site de la Gravière est également identifié comme potentiel à développer pour un programme d'équipements publics;

Vu l'image directrice des locaux communaux version 3.2 adoptée par la commission d'urbanisme le 3 juin 2009 et en commission des finances et urbanisme conjointe le 16 septembre 2009 sur laquelle le site de la Gravière figure comme potentiel de valorisation pour un programme d'équipement publics;

Vu l'étude du bureau URBAPLAN "Modification des limites de zones du secteur Gravière" datée de mars 2011;

Vu l'avant-projet de plan et de loi portant sur la modification des limites de zones d'initiative communale conformément à l'article 15A alinéa 4 LaLAT;

Vu l'article 15A alinéa 4 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30;

Vu les articles 29, al 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05);

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter la transmission du présent avant-projet de plan et loi portant sur une modification des limites de zones au Conseil d'Etat conformément à l'article 15A alinéa 4 LaLAT dans le but de la préparation du projet de loi qui sera déposé au Grand Conseil (parcelles n° 11'044, 11'045, 11'215, 11'216, 11'217, 11'746,

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

11'842, 11'843, fe 12 comprises entre les avenues A.-F.-Dubois, de Mategnin et Sainte-Cécile au lieu dit "La Gravière").

\* \* \*

**24. Résolution n° 2011-06 présentée par Mmes Yolande Boccard, Christine Luzzatto, Renée Ecuyer, MM. Damien Boccard, Jacques Charpier, Marcel Dumalle, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Jacques Robert et Laurent Tremblet, membres de la commission environnement & énergie, relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin. Rapport de la commission environnement et énergie (M. Boccard, Ve)**

Le vote immédiat étant accepté, **M. Tremblet** ouvre les débats en passant la parole à **M. Boccard**.

Celui-ci présente le rapport de la commission du 30 mars 2011 en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et de MM. Balsiger et Morand pour l'administration.

*"La séance se déroule en deux parties, dans un premier temps il s'agit de poser des questions d'ordre général et dans un deuxième temps d'exprimer des remarques plus spécifiques sur le plan.*

**Première partie de la séance :**

*Un commissaire trouve que le travail effectué est excellent et contient de nombreuses informations, il trouve cependant les objectifs du plan peu visionnaires, il plaide pour un plan visant à l'autonomie communale dans les 25 ans.*

*Il lui est répondu que les objectifs du plan font référence aux objectifs cantonaux et fédéraux, mais que ce plan est à caractère évolutif.*

*M. Sansonnens ajoute qu'il est difficile d'aller plus loin dans le plan, dans la mesure où la Commune n'a pas la maîtrise des décisions et actions des propriétaires et entreprises privées, et qu'il s'agit d'investissements importants. Dès lors, un certain réalisme reste de mise.*

*Un commissaire trouve qu'il n'est pas aisé pour un néophyte de comprendre les différentes valeurs contenues dans le rapport; il demande d'ailleurs qu'une commission concernant les termes techniques dans le domaine se tienne pour la prochaine législature. Il semble être rejoint par une majorité des commissaires. Ce même commissaire s'étonne que les objectifs de la société à 2000W ne soient pas retenus dans ce plan au lieu des 3500W contenus dans les objectifs du plan.*

*Il lui est répondu qu'il s'agit de buts idéaux et qu'ils sont basés sur le long terme alors que les objectifs du plan se positionnent dans le court terme.*

***Fin de la première partie***

*Après une petite agape, retour au travail.*

***Deuxième partie de la séance :***

*Le président rappelle les objectifs de cette deuxième partie, ils consistent à exprimer des remarques plus spécifiques sur le plan. Pour ce faire, on procède page par page, un peu à l'image des comptes.*

*Un commissaire demande que le caractère évolutif du plan soit davantage mis en avant.*

*Un autre commissaire demande que, d'une manière générale, les sigles trop spécialisés soient retirés et nommés d'une manière plus lisible.*

*A titre d'exemple, de convertir la consommation de mazout en litres en lieu et place de GWh.*

*Un commissaire demande à combien on peut estimer la baisse de la consommation de mazout si on équipait tous les toits de la Commune de panneaux solaires.*

*Il lui est répondu d'environ 10%.*

*Un commissaire trouve qu'il faudrait plus promouvoir la géothermie.*

*Il lui est répondu que des études au niveau cantonal sont en cours et que dès que les chiffres seront connus, le plan sera modifié en conséquence.*

*Un commissaire estime qu'il faut mentionner la société à 2000W, car celle-ci fait partie des objectifs cantonaux et fédéraux et qu'il serait, dès lors, contraire au plan directeur cantonal notamment d'avoir des objectifs moins contraignants.*

*Il lui est répondu qu'on ne connaît pas trop les détails du plan cantonal, mais que l'on ajoutera la société à 2000W dans la section vision et objectifs.*

*Un commissaire s'interroge sur la modestie de l'objectif de couvrir 1% de la consommation d'ici 2020 des bâtiments communaux par la technologie de l'énergie photovoltaïque.*

*Il est indiqué qu'on lui répondra ultérieurement.*

*Le président soumet au préavis des commissaires la résolution, qui est acceptée à l'unanimité ! "*

**M. Boccard** s'étonne que le plan directeur cantonal soumis au Conseil ne contienne pas les modifications mentionnées en commission.

**M. Sansonnens** en prend note et s'assurera du suivi des modifications.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. de Préville** donne lecture de la position des Verts :

"Ce fut long, mais cela en a valu l'attente. Suite à notre résolution, déposée en 2006, demandant l'établissement d'un plan global de l'énergie, notre administration communale nous présente son plan directeur de l'énergie.

Le responsable de l'énergie au sein du service UTE, embauché pour réaliser ce plan, a accompli un travail très complexe. D'une part, un tel plan est à cheval sur les domaines publics et privés, sur les compétences communales et cantonales et traite de sujets très divers et multidisciplinaires pour lesquels les informations ne sont pas aisément disponibles. Ce plan est une première et comme tel, va connaître une évolution importante dans les années à venir. Nous saluons ce pas en avant et nous voterons favorablement cette résolution comme vous pouviez vous y attendre et nous vous invitons à en faire de même."

**M. Robert** estime également que ce document est extrêmement fouillé et riche en renseignements utiles, mais de toute évidence, il s'agit d'un document qui a été conçu et réfléchi avant Fukushima. Le refus de construire de nouvelles centrales nucléaires ayant été décidé, il s'agit maintenant de pallier les problèmes d'approvisionnement énergétique. Par conséquent, en l'état, le rapport ne répond pas, notamment au niveau des objectifs, au défi posé par cette décision du Conseil fédéral. Il donne comme exemple : si 60% des toitures des bâtiments communaux étaient équipées de panneaux photovoltaïques, on produirait 25% de notre consommation électrique. Ce qui est énorme ! Or, pour répondre aux besoins futurs, il propose d'opter pour la coexistence de plusieurs énergies renouvelables. Il est conscient que l'énergie solaire n'est pas la meilleure marché; cependant, le rapport ne mentionne qu'1% d'apport en énergie solaire. Il en conclut donc que ce plan directeur est un point de départ qui devra évoluer le plus rapidement possible.

Il ajoute que son groupe acceptera, bien évidemment, ce plan directeur.

**Mme Boccard** fait part de la position du PDC:

"La politique énergétique menée par notre commune nécessite impérativement ce plan directeur énergie qui a pour but d'offrir un précieux outil de planification énergétique au vu de l'évolution rapide vers de nouvelles sources d'énergie.

Le souci futur est aussi la diminution drastique des sources d'énergies polluantes et la diminution des coûts, raison pour laquelle ce plan directeur pourra à tout moment être amélioré parallèlement aux avancées techniques énergétiques permettant dans un futur proche une autonomie communale propre et sans risque pour les générations futures.

Notre groupe acceptera cette résolution.

Merci."

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **résolution n° 2011-06**,

**présentée par Mmes Yolande Boccard, Christine Luzzatto, Renée Ecuyer, MM. Damien Boccard, Jacques Charprier, Marcel Dumalle, Emile Hubert, Jean-Philippe Hulliger, Jacques Robert et Laurent Tremblet, membres de la commission environnement & énergie, relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin**

---

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu la résolution n° 10/2005 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'application des hauts standards énergétiques aux bâtiments communaux, votée le 9 septembre 2008;

Vu la résolution n° 11/2006 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'élaboration d'un plan général de l'énergie pour la commune de Meyrin;

Vu la résolution n° 2008-15a présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à la réalisation d'une thermographie des bâtiments (publics et privés) situés sur le territoire de la Commune, votée le 7 octobre 2008;

Vu la résolution n° 2008-25a, présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG), votée le 21 janvier 2009;

Vu les résultats du réaudit 2010 pour la reconduction du label "Cité de l'énergie<sup>®</sup>" ;

Vu le rapport de la commission environnement & énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif et des membres de la commission environnement & énergie, dans sa séance du 19 avril 2011,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

1. de valider le plan directeur énergie daté de avril 2011 et préavisé favorablement par la commission environnement & énergie dans sa séance du 30 mars 2011,
2. de charger le Conseil administratif de la mise en œuvre des mesures décrites dans ce plan directeur, et de présenter les crédits d'investissement nécessaires au financement de ces mesures,
3. de charger le Conseil administratif d'adapter ce document en fonction des évolutions importantes à venir dans le domaine de l'énergie ces prochaines années, et de présenter régulièrement le résultat de ces adaptations auprès de la commission environnement & énergie.

\* \* \*

25. **Résolution n° 2011-07 présentée par Mmes Sasà Hayes, Renée Ecuyer, Christine Luzzatto, Andrea Riman et MM. Mathieu Chambers, J.-P. Hulliger, Arthur Jimenay, Emile Hubert, membres de la commission information et communication, demandant de revoir avec la dite commission le règlement du journal *Meyrin Ensemble***

**M. Tremblet** transmet la proposition du Bureau de voter immédiatement.

**M. de Préville** se montre perplexe par cette résolution, car il lui semblait qu'il suffisait d'une demande conjointe de 3 commissaires pour convoquer une commission.

**M. Tremblet** répond qu'apparemment les commissaires ont choisi cette option, car ils peinent à réussir à convoquer une commission sur ce sujet en particulier.

**Mme Hayes** précise que l'objectif de la commission est d'avoir des explications afin de comprendre certains points qui sont restés en suspens.

**M. de Préville** estime néanmoins qu'il est inutile de passer par le biais de la résolution, c'est comme si l'on utilisait un marteau-piqueur pour casser une noix. Il déclare cependant qu'il ne va pas s'y opposer.

**M. Hulliger** précise que cette commission aura pour objectif de valider le nouveau règlement du journal, puisque le Conseil administratif estime que ce sujet est de son ressort et que les résolutionnaires n'approuvent pas cette méthode.

**M. Charpier** souhaite présenter un amendement dans le décide "*de demander au Conseil administratif de*". Dès lors, le Conseil municipal pourra se prononcer au moment du vote de la Charte. En effet, il estime qu'il est du ressort du Conseil administratif de changer de règlement et non du Conseil municipal.

Un peu perdu, **M. Tremblet** avoue avoir compris, après le Bureau, que cette résolution serait votée en immédiat et il semblerait que ce ne soit pas le cas.

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**Mme Boget** abonde dans le sens de M. Charprier et trouve que le décide n'est pas très bien formulé. Elle précise que la seule chose que peut demander le Conseil est une charte et non une révision du règlement au sens de la loi sur l'administration des communes.

Elle propose que le débat s'oriente plutôt vers la rédaction d'une Charte qui décide des orientations du journal.

A propos des considérants, **Mme Boget** émet des réserves quant au premier vu qui prétend que le règlement n'a jamais été soumis pour consultation à la commission. Or, elle rappelle qu'il a été débattu de ce sujet à deux reprises, le 20 octobre 2010 et le 31 mars 2011. Ensuite, plus loin, il est évoqué deux rôles différents au sein du comité; elle rappelle qu'il y a 5 membres du comité qui ont exactement le même rôle. Ce sont les deux représentants du Conseil municipal, le représentant du Cartel et celui de l'AHVM et le maire en charge, les autres membres de ce comité ont évidemment une fonction différente, puisqu'il s'agit du journaliste, de l'assistante administrative et du responsable de la communication de la Commune.

Il lui semble que ces imprécisions devraient être revues.

Afin de couper court à tous les débats, **M. Tremblet** propose de **renvoyer ce point en commission d'information et communication**, ce qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

26. **Résolution n° 2011-08 présentée par Jacques Robert (PS) et Jacques Charprier (AGT) demandant que la Commune mène une politique d'achats équitables et durables pour l'ensemble de son administration et de ses marchés publics**

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet à la commission Agenda 21.

**M. Robert** estime que les collectivités publiques se doivent de montrer l'exemple et précise que cette initiative a été lancée dans toute la Suisse, raison pour laquelle il lui paraît important d'en débattre au sein du Municipal.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote **le renvoi en commission Agenda 21**, qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

27. **Annonces de projets**

**M. Tremblet** rappelle que les Verts ont annoncé, lors de leur intervention précédente, une motion qui sera présentée au prochain Conseil.

\* \* \*

## 28. Propositions individuelles

**M. Charpier** propose que le plan localisé de quartier des Vergers soit transmis aux conseillers municipaux de la prochaine législature.

Suite aux retards importants accusés dans la réalisation du Lac des Vernes, **Mme Revillet** ne comprend pas les objectifs poursuivis par le propriétaire qui cherche par tous les moyens juridiques possibles à retarder le début des travaux. Elle fait part également de son étonnement face à l'attentisme du conseiller administratif en charge de ce dossier. Elle invite le Conseil administratif à faire un point de la situation de ce projet à chaque Conseil municipal et à convoquer une commission conjointe ou élargie environnement et travaux publics au début de la prochaine législature.

\* \* \*

## 29. Questions

**M. Hernot** fait part de l'étonnement de certains habitants de l'avenue Louis-Casaï qui ont remarqué que les abris du bus brillaient par leur absence aux nouveaux arrêts, tandis que les anciens arrêts sont toujours dotés d'abris que personne n'est en mesure d'utiliser.

**M. Sansonnens** répond que, de concert avec la commune de Vernier, la Commune avait demandé que les anciens arrêts soient maintenus, mais une étude des TPG a démontré que les nouveaux arrêts choisis sont plus conformes à la demande, entraînant également la suppression d'un arrêt intermédiaire. De plus, en ce qui concerne l'arrêt qui se situe au niveau de la station service, il apparaît que la Commune n'a pas l'autorisation de placer l'abri sur ce terrain et doit donc encore entamer des négociations avec les propriétaires de la station.

\*\*\*\*\*

**M. Dumalle** a remarqué qu'environ 200 mètres de magnifiques haies, en bordure du chemin des Ceps, avaient disparu. Il souhaite savoir si elles seront remplacées.

**M. Devaud** rappelle que les travaux d'assainissement pour l'écoulement des eaux de la Maille ont commencé et le raccordement a obligé la Commune à enlever les haies qui seront replantées une fois les travaux terminés.

\*\*\*\*\*

**Séance du 19 avril 2011**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. Bocard** rappelle que lors de la séance du 15 mars 2011, il avait demandé où en était l'état d'avancement du mini-écopoint et si une campagne de sensibilisation serait organisée.

**M. Devaud** déclare que les mini-écopoints ont été commandés et que le premier sera installé vers la promenade de Corzon. Il précise que les autres emplacements seront déterminés en collaboration avec les TPG.

**M. Bocard** aurait souhaité que la campagne d'information accompagne leur mise en place.

**M. Devaud** explique que la campagne va s'élargir à d'autres sujets et qu'elle sera effective à partir de la prochaine rentrée scolaire.

\*\*\*\*\*

**M. Bocard** a remarqué que les bancs de l'abri de bus à l'arrêt Vaudagne ont disparu et il souhaite savoir à quel moment ils seront réinstallés.

**M. Tremblet** rappelle que l'arrêt sera supprimé dans 10 jours, raison pour laquelle les bancs ont été enlevés.

\*\*\*\*\*

Faisant suite à sa demande lors de la séance de février, **Mme Hayes** souhaiterait savoir quand la façade de la garderie Arc-en-Ciel sera repeinte.

**M. Devaud** répond avoir contacté le propriétaire à ce propos qui s'est montré favorable à un rafraîchissement de la façade. Il faut donc attendre que la régie lance les travaux.

\*\*\*\*\*

**Mme Rivron** signale le piteux état d'un monument à Meyrin-Village dont les inscriptions sont devenues illisibles. Elle souhaiterait savoir s'il sera rénové pour l'inauguration du tram. Par ailleurs, elle a entendu qu'il serait peut-être déplacé et si tel est le cas, elle souhaiterait en connaître le nouvel emplacement.

**M. Devaud** répond qu'effectivement le nettoyage de ce monument est prévu puisque les travaux liés au tram sont terminés. Par contre, il n'a pas été informé d'un éventuel déplacement de ce monument et va s'enquérir à ce propos.

\* \* \*

**Séance du 19 avril 2011  
tenue en séance ordinaire**

**La séance est levée à 23h15/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 21 juillet 2011.

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Le président :

Renée ECUYER

Laurent TREMBLET

Annexe : présentation des comptes 2010